

**RAPPORT  
DU COMITÉ DE L'INFORMATION**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

DOCUMENTS OFFICIELS : QUARANTE-TROISIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 21 (A/43/21)



**NATIONS UNIES**

New York, 1988

#### NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION .....	1 - 5	1
II. OUVERTURE DE LA SESSION ET QUESTIONS D'ORGANISATION .....	6 - 18	2
A. Ouverture de la session .....	8 - 9	2
B. Organisation du bureau .....	10 - 11	3
C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux .....	12 - 17	3
D. Questions diverses .....	18	5
III. QUESTIONS DE FOND .....	19 - 81	6
a) Promotion de l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication plus juste et plus efficace, destiné à renforcer la paix et la compréhension internationale et fondé sur la libre circulation et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information .....	19 - 51	6
b) Poursuite de l'examen des politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, compte tenu de l'évolution des relations internationales, notamment au cours des deux dernières décennies, et des impératifs de l'instauration du nouvel ordre économique international et d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication .....	52 - 76	13
c) Evaluation et suivi des efforts déployés et progrès accomplis par le système de Nations Unies dans le domaine de l'information et des communications .....	77 - 81	17
IV. ADOPTION DU RAPPORT DU COMITE A L'ASSEMBLEE GENERALE LORS DE SA QUARANTE-TROISIEME SESSION .....	82 - 83	18
V. CONCLUSION .....	84	18

TABLE DES MATIERES (suite)

ANNEXES

	<u>Pages</u>
I. Déclaration faite par le Président du Comité de l'information à l'ouverture de la session consacrée aux questions de fond .....	19
II. Allocution de la Secrétaire générale adjointe à l'information .....	23
III. Projet de recommandations soumis par la Tunisie au nom des Etats membres du Groupe des 77 .....	42
IV. Amendements proposés par le Groupe des Etats occidentaux et le Japon au projet de recommandations soumis par le Groupe des 77 .....	49
V. Amendements proposés par la Chine au projet de recommandations du Groupe des 77 .....	54
VI. Amendements proposés par la République démocratique allemande, au nom du Groupe des Etats socialistes d'Europe orientale, au projet de recommandations du Groupe des 77 .....	55
VII. Projet de recommandations examinées par les porte-parole des groupes régionaux et de la Chine, et qui pourraient servir de base à un accord	56

## I. INTRODUCTION

1. A sa trente-quatrième session, l'Assemblée générale a décidé de reconduire le Comité chargé de l'examen des politiques et des activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, créé en application de la résolution 33/115 C du 18 décembre 1978, désigné sous le nom de Comité de l'information, et de porter la composition du Comité de 41 à 66 membres. Dans sa résolution 34/182 du 18 décembre 1979, l'Assemblée générale priait le Comité de l'information :

"a) De poursuivre l'examen des politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, compte tenu de l'évolution des relations internationales, notamment au cours des deux dernières décennies, et des impératifs de l'instauration du nouvel ordre économique international et d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication;

b) D'évaluer et de suivre les efforts déployés et les progrès réalisés par le système des Nations Unies dans le domaine de l'information et des communications;

c) De promouvoir l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication plus juste et plus efficace, destiné à renforcer la paix et la compréhension internationale et fondé sur la libre circulation et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information, et de faire des recommandations sur ce sujet à l'Assemblée générale;"

et priait le Comité de l'information et le Secrétaire général de présenter un rapport à l'Assemblée lors de sa trente-cinquième session.

2. A sa trente-cinquième session, l'Assemblée générale a exprimé sa satisfaction des travaux du Comité de l'information, approuvé le rapport du Comité ainsi que les recommandations de son groupe de travail ad hoc 1/, réaffirmé le mandat qu'elle avait confié au Comité de l'information dans sa résolution 34/182, décidé de porter de 66 à 67 le nombre des membres du Comité de l'information et prié le Comité de faire rapport à l'Assemblée lors de sa trente-sixième session (résolution 35/201 du 16 décembre 1980). Le Comité de l'information a décidé à sa session d'organisation de 1980 que le principe de la rotation géographique s'appliquerait à tous les membres de son bureau qui seraient élus pour un mandat de deux ans.

3. De sa trente-sixième session à sa quarante-deuxième session, l'Assemblée générale a exprimé sa satisfaction des travaux du Comité de l'information, approuvé les rapports du Comité 2/ et ses recommandations, réaffirmé le mandat qu'elle avait confié au Comité dans sa résolution 34/182 et prié le Comité de l'information de faire rapport à l'Assemblée à ses prochaines (trente-septième à quarante-troisième) sessions (résolutions 36/169 B, 37/94 B, 38/82 B, 39/98, 40/164 A, 41/68 A et 42/162 de l'Assemblée générale).

4. A sa trente-neuvième session, l'Assemblée générale a nommé deux nouveaux membres du Comité, à savoir la Chine et le Mexique; à sa quarante et unième session, l'Assemblée a également nommé Malte membre du Comité, portant ainsi à 70 le nombre des membres du Comité.

5. Le Comité est composé des Etats Membres suivants :

Algérie	France	République démocratique
Allemagne, République	Ghana	allemande
fédérale d'	Grèce	République socialiste
Argentine	Guatemala	soviétique d'Ukraine
Bangladesh	Guinée	République-Unie de Tanzanie
Belgique	Guyana	Roumanie
Bénin	Inde	Royaume-Uni de
Brésil	Indonésie	Grande-Bretagne et
Bulgarie	Italie	d'Irlande du Nord
Burundi	Japon	Singapour
Chili	Jordanie	Somalie
Chine	Kenya	Soudan
Chypre	Liban	Sri Lanka
Colombie	Malte	Togo
Congo	Maroc	Trinité-et-Tobago
Costa Rica	Mexique	Tunisie
Côte d'Ivoire	Mongolie	Turquie
Cuba	Niger	Union des Républiques
Danemark	Nigéria	socialistes soviétiques
Egypte	Pakistan	Venezuela
El Salvador	Pays-Bas	Viet Nam
Equateur	Pérou	Yémen
Espagne	Philippines	Yougoslavie
Etats-Unis d'Amérique	Pologne	Zaïre
Ethiopie	Portugal	
Finlande	République arabe syrienne	

## II. OUVERTURE DE LA SESSION ET QUESTIONS D'ORGANISATION

6. A la suite de consultations menées par le bureau du Comité avec les différents groupes régionaux, il a été décidé de fusionner la session d'organisation de deux jours prévue initialement avec la session ordinaire consacrée aux questions de fond et d'abrégé cette dernière d'une semaine.

7. La dixième session du Comité de l'information s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 27 juin au 13 juillet et les 8 et 9 septembre 1988. Le Comité a tenu 15 séances.

### A. Ouverture de la session

8. A la 1re séance, le Président du Comité a souligné la contribution importante du Département au succès de l'Organisation qui connaissait actuellement une crise de confiance. Il a demandé un examen attentif de toutes les possibilités d'information et de toutes les initiatives qui pourraient être prises pour mieux faire connaître les buts et les réalisations de l'Organisation. Il a cité des exemples récents d'activités d'information qui avaient contribué à mieux faire apprécier à la communauté internationale le rôle de l'Organisation dans la solution des problèmes et à donner ainsi une image plus favorable de l'ONU en général. Il a reconnu que le Comité était une instance unique en son genre où les discussions et les négociations permettaient à des convictions intenses, à une profusion d'optiques culturelles abondantes et diverses et à des aspirations profondes de se faire entendre dans la recherche commune d'un monde uni s'exprimant par de

multiples voix. Il a invité instamment les membres du Comité à axer leurs efforts sur la réalisation d'un consensus durant les travaux de la session et à faire preuve d'imagination et de souplesse à cette fin (voir annexe I).

9. Dans sa déclaration d'ouverture, la Secrétaire générale adjointe à l'information a passé en revue les réalisations du Département tant dans l'accomplissement des nombreux aspects de son mandat que dans les réponses données aux attentes multiples d'un large éventail de personnes, de médias, d'organisations non gouvernementales, d'associations pour les Nations Unies, d'établissements d'enseignement et de parlementaires de nombreux pays et continents. Elle a parlé de la restructuration du Département, effectuée sur l'ordre de l'Assemblée générale et a décrit les activités d'information entreprises par le Département au cours des 12 mois précédents. Elle a prié le Comité de donner des directives au Département à l'occasion de l'examen de la documentation dont il était saisi et a souhaité à ses membres de parvenir à des solutions qui auraient pour effet d'améliorer les capacités de l'Organisation en matière d'information et de communication (voir annexe II).

#### B. Organisation du bureau

10. Le Président a informé le Comité de la démission de deux vice-présidents, M. Nabil Osman (Egypte) et M. Aneesuddin Ahmed (Pakistan), et de la désignation par leur gouvernement respectif, de M. Waghieh Said Moustapha Hanafi (Egypte) et de M. Mansoor Suhail (Pakistan), pour les remplacer.

11. Ayant décidé, en vertu des dispositions de l'article 103 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, de ne pas procéder à un scrutin secret, le Comité a élu M. Waghieh Said Moustapha Hanafi (Egypte) et M. Mansoor Suhail (Pakistan) vice-présidents par acclamation pour le restant du mandat de leurs prédécesseurs.

#### C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

12. Conformément à des propositions faites par les représentants de la République arabe syrienne et de la Trinité-et-Tobago, le Comité a décidé d'inclure dans l'ordre du jour un nouveau sous-point qui serait examiné au titre du point 5 b) et qui serait intitulé "Maintien et renforcement du rôle de tous les groupes régionaux".

13. Le Comité a ensuite adopté, sans qu'il y ait d'objections, l'ordre du jour et le programme de travail ci-après :

1. Ouverture de la session.
2. Déclaration du Président et de la Secrétaire générale adjointe à l'information.
3. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
4. Questions d'organisation.
5. Questions de fond :

- a) Promotion de l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication plus juste et plus efficace, destiné à renforcer la paix et la compréhension internationale et fondé sur la libre circulation et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information;
- b) Poursuite de l'examen des politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, compte tenu de l'évolution des relations internationales, notamment au cours des deux dernières décennies, et des impératifs de l'instauration du nouvel ordre économique international et d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication;

Pour l'examen de ces questions, le Comité sera saisi des documents suivants :

- i) Rapport sur les possibilités d'utilisation de techniques modernes, y compris les satellites, pour la collecte, la production, le stockage, la diffusion et la distribution d'informations et sur les incidences financières du recours à ces techniques (A/AC.198/1988/2);
- ii) Rapport sur le renforcement de la coopération avec les Etats Membres pour la diffusion sur ondes courtes des programmes radio du Département de l'information (A/AC.198/1988/3);
- iii) Rapport sur le compte rendu des activités de l'Organisation des Nations Unies concernant la situation au Moyen-Orient et la question de Palestine (A/AC.198/1988/4);
- iv) Rapport sur la situation du personnel du Département de l'information occupant des postes soumis à la répartition géographique (A/AC.198/1988/5);
- v) Rapport sur l'amélioration de la distribution des programmes radio enregistrés sur bandes et la réduction des programmes radio du Département de l'information (A/AC.198/1988/6);
- vi) Rapport sur la nouvelle évaluation de l'impact de la publication La Chronique de l'ONU (A/AC.198/1988/7);
- vii) Révisions proposées au plan à moyen terme pour la période 1984-1989 (A/43/6, chap. 9);
- viii) Budget-programme de l'exercice biennal 1988-1989 : prévisions révisées (A/C.5/43/1/Add.6, chap. 27);
- ix) Rapport sur la possibilité de regrouper et de coordonner l'ensemble des activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, du point de vue notamment des incidences financières qui en résulteraient ainsi que de l'impact sur l'efficacité du rôle du Département de l'information en tant que centre des activités dans ce domaine (à paraître);

- x) Maintien et renforcement du rôle de tous les groupes régionaux;
- c) Evaluation et suivi des efforts et des progrès du système des Nations Unies dans le domaine de l'information et des communications :
  - xi) Rapport sur le programme et les activités du Comité commun de l'information des Nations Unies : rapport du Comité commun de l'information des Nations Unies sur les travaux de sa quinzième session (A/AC.193/1988/8);
  - xii) Application des recommandations faites par le Comité du programme et de la coordination à sa vingt-sixième session au sujet des activités du Département de l'information : rapport du Secrétaire général (E/AC.51/1988/11).

6. Adoption du rapport du Comité à l'Assemblée générale lors de sa quarante-troisième session.

14. Le Comité de l'information a décidé de constituer un groupe de travail et de mener d'autres consultations officieuses par l'intermédiaire des porte-parole des groupes régionaux (Groupe des 77, Etats socialistes d'Europe orientale, Groupe des Etats occidentaux et Japon) et de la Chine.

15. Les Etats Membres qui ont participé à la session en qualité d'observateurs étaient les suivants : Autriche, Canada, Gabon, Hongrie, Irlande, Jamaïque, République socialiste soviétique de Biélorussie, Suède, Tchécoslovaquie, Zimbabwe. Un représentant du Saint-Siège a également participé à la session en qualité d'observateur.

16. Etaient représentées les institutions spécialisées des Nations Unies ci-après : Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), Organisation mondiale de la santé (OMS).

17. Etaient également représentées la Ligue des Etats arabes et les organisations non gouvernementales ci-après : Association interaméricaine de la presse, Organisation internationale des journalistes, Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies.

#### D. Questions diverses

18. Aux 5e, 10e et 13e séances, le Président a annoncé que la Hongrie, le Zimbabwe et l'Irlande respectivement avaient demandé à faire partie du Comité. Celui-ci a décidé de présenter ces candidatures à l'Assemblée générale pour approbation.

### III. QUESTIONS DE FOND

- a) Promotion de l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication plus juste et plus efficace, destiné à renforcer la paix et la compréhension internationale et fondé sur la libre circulation et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information

19. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations concernant le point 5 a) de l'ordre du jour : Algérie, Argentine, Bangladesh, Belgique (qui s'exprimait également au nom des Etats suivants : Allemagne, République fédérale d', Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande (au nom des pays nordiques), France, Grèce, Italie, Japon, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Turquie), Bulgarie, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Ethiopie, Guatemala, Inde, Indonésie, Kenya, Mexique, Mongolie, Pakistan, Pologne, République arabe syrienne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique d'Ukraine, Roumanie, Soudan, Sri Lanka, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Viet Nam et Yougoslavie.

20. De nombreux orateurs ont constaté un changement positif dans le climat politique international actuel et ont exprimé l'espoir que cette évolution contribuerait à renforcer l'esprit de coopération et de consensus dans les débats du Comité. La plupart des délégations ont souligné que la restructuration du Département de l'information était devenue nécessaire afin de renforcer les programmes d'information et de permettre au Département d'exécuter son mandat avec plus d'efficacité. De nombreux orateurs ont en même temps regretté qu'au cours des 10 années qui se sont déjà écoulées depuis que le Comité a été chargé d'étudier les moyens de contribuer à l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication - reconnu par les pays en développement comme étant le seul moyen d'assurer la libre circulation et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information -, peu de progrès aient été réalisés.

21. De nombreux membres du Comité ont appuyé la promotion et l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication. Ils ont appelé l'attention sur les déséquilibres existant dans le domaine de l'information. Les progrès des techniques de communication avaient encore creusé le fossé entre pays développés et pays en développement. Plusieurs délégations ont mis en relief les effets qu'avaient l'information et la communication sur l'économie, le commerce, la culture et le développement, tant sur le plan national que sur le plan international, dans un monde interdépendant. Certaines délégations ont déploré que les informations diffusées sur les pays en développement soient présentées dans une perspective parfois injuste ou inexacte. On a insisté sur le fait qu'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication devait être envisagé non pas comme un processus restrictif, mais plutôt comme un effort pour consolider les infrastructures et intensifier la circulation de l'information entre tous les pays également. Plusieurs délégations ont estimé qu'en formulant des objectifs, il importait de tenir compte des diverses réalités économiques, sociales et culturelles des pays en développement. Appuyant l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, plusieurs délégations ont souligné le rôle important que pourrait jouer l'information pour favoriser un climat de compréhension entre tous les peuples. Certains représentants ont fait observer que les buts et principes de la Charte, en particulier le principe de l'égalité souveraine entre les nations, devaient guider toutes les activités dans ce domaine.

22. Des délégations de pays développés se sont déclarées prêtes à oeuvrer en coopération avec les pays en développement pour accroître les capacités de ces

derniers dans le domaine de l'information collective et elles ont également réaffirmé leur volonté d'aider ces pays à réaliser des progrès sur les plans économique, social et culturel.

23. Presque tous les orateurs ont félicité la Secrétaire générale adjointe à l'information pour sa déclaration éclairante et exhaustive et pour les efforts inlassables qu'elle déployait dans des circonstances incontestablement difficiles. Un représentant a relevé la précision avec laquelle étaient orientées les activités décrites par la responsable du Département, et notamment le maintien des programmes régionaux, qui montrait qu'on ne croyait pas à l'existence d'une audience mondiale indifférenciée. De nombreux membres du Comité ont assuré la Secrétaire générale adjointe de leur entière coopération dans les efforts qu'elle faisait pour exécuter le mandat défini par l'Assemblée générale et certains ont loué sa régie compétente et dynamique. Plusieurs représentants se sont félicités des réunions d'information officielles que le Département avait organisées avant la session, et qui avaient permis un dialogue constructif sur l'exécution des tâches qui lui étaient assignées. Ils ont remercié la Secrétaire générale adjointe et son personnel de cette initiative, en souhaitant que celle-ci se poursuive. Plusieurs délégations ont félicité le Département pour le nouveau numéro de la Chronique de l'ONU qui leur avait été distribué, qu'ils ont jugé plus attrayant dans sa présentation et à la lecture.

24. Plusieurs délégations ont estimé que le mandat du Comité était très lié à l'actualité et qu'il fallait en discuter l'exécution à la lumière des nouveaux éléments existants tant dans les relations internationales que dans le système des Nations Unies. Un représentant a fait observer que le Comité se trouvait à un carrefour en ce qui concernait ses fonctions et qu'il devait essayer de trouver de nouvelles façons de procéder pour parvenir à un consensus. Un autre représentant pensait que le Comité devrait adresser au Département des recommandations d'ordre général, axées sur l'action concrète et ne se réduisant pas à une longue liste de prescriptions difficiles à appliquer. Cette proposition a été appuyée par plusieurs autres délégations.

25. Une délégation a proposé qu'on établisse sous les auspices des Nations Unies un programme mondial de l'information visant à promouvoir la confiance entre les peuples en assurant des courants équilibrés d'informations objectives dans toutes les directions. Quelques orateurs ont souscrit à cette idée.

26. Certains représentants ont estimé, comme la Secrétaire générale adjointe, qu'il y avait beaucoup de confusion, d'inexactitudes et de scepticisme à propos de l'Organisation. Dans l'ensemble, on pensait qu'un département plus efficace améliorerait l'image de l'ONU. Une délégation s'est inquiétée de ce qui semblait être des critiques excessives de l'Organisation des Nations Unies faites par certains milieux pouvant influencer sur la formulation de politiques dans certains pays développés. Elle a demandé que le Département poursuive ses consultations avec les délégations sur la façon de procéder en pareil cas. Une délégation s'est déclarée intriguée à l'idée que le Département s'en remettait au Service des médias/Haute direction pour démontrer que l'ONU avait un "visage humain"; une autre, qui considérait que la persistance de la crise financière de l'ONU prouvait combien l'image de l'Organisation avait souffert ces derniers temps, a exhorté le Département à jouer un rôle central dans l'amélioration de cette image en faisant mieux connaître ce que l'Organisation faisait pour la paix et ses réalisations. On a mentionné à ce sujet le dixième anniversaire de la Déclaration des Nations Unies sur la préparation des sociétés à vivre dans la paix et la Déclaration de l'Unesco concernant la contribution des organes d'information. Quelques délégations ont

instamment invité le Département à renforcer sa coopération pratique avec les Etats Membres et avec les groupes de soutien constitués dans ces Etats.

27. Des propositions tendant à rehausser l'image de marque des Nations Unies ont été faites par une délégation : il s'agirait de créer une banque de données internationale contenant des informations sur la couverture des activités de l'ONU par les medias nationaux et un "Prix de l'information" qui récompenserait chaque année la meilleure diffusion de l'information sur les Nations Unies.

28. La plupart des orateurs ont reconnu que la liberté de l'information était un droit de l'homme fondamental, qu'elle constituait la base d'une société juste et démocratique et qu'elle était inscrite dans les dispositions pertinentes de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Un groupe de délégations a fait valoir que ce droit était un principe essentiel qui devait être maintenu dans la recherche d'un consensus. La liberté d'opinion et la liberté d'expression impliquaient le droit de chercher à obtenir de recevoir et de diffuser des informations et des idées, par-delà les frontières nationales. Nombreux étaient les hommes et les femmes de tous les continents qui avaient souffert et dont certains avaient même donné leur vie pour garantir que ce droit soit reconnu et accepté. Chacun devrait pouvoir bénéficier, sans obstacle ni censure, de la liberté d'information, de la recherche du savoir sous toutes ses formes et de l'accès à tous les points de vue. Le préambule de la Déclaration universelle cite comme plus haute aspiration de l'homme l'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire. Ces délégations ont donc noté avec un vif intérêt que le Directeur général de l'Unesco avait affirmé le rôle de cette organisation en matière de promotion et de préservation d'un libre courant d'information. Les efforts faits pour supprimer les déséquilibres et inégalités qui caractérisent les moyens dont disposent les pays en développement et les pays développés en matière d'information, ainsi que les efforts de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine devraient donc être fondés sur le principe de la liberté de l'information. Un représentant a rappelé que la résolution 59 (I) de l'Assemblée générale en date du 14 décembre 1946 soulignait que la liberté de l'information exige, comme élément indispensable, l'obligation morale de ne pas en abuser. Nombre de représentants ont souligné que la liberté de l'information et sa libre circulation resteraient lettre morte tant que les pays en développement ne seraient pas dotés d'infrastructures d'information et de communication, en particulier de leurs propres agences de presse. Une délégation aurait souhaité que l'information soit équilibrée, objective, exacte et conforme à la réalité, qu'elle provienne de sources diverses et qu'elle circule dans les deux sens. Une autre délégation a rappelé que, dans le passé, la liberté de l'information avait servi de prétexte pour aggraver les tensions entre les nations, susciter des conflits armés, monter des attaques contre les pays en développement et déclarer la guerre aux mouvements de libération nationale, dont la lutte était assimilée au terrorisme.

29. Des représentants ont fait observer que, lorsque le Comité débattait d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, la question qui se posait était de trouver des points d'entente permettant une coopération accrue et non de forcer qui que ce soit à adopter unilatéralement des positions inacceptables pour la majorité. Le moment était donc venu de laisser de côté le débat théorique sur la définition du nouvel ordre mondial. Depuis 1986, la grande majorité des membres du Comité avaient accepté que la définition de ce nouvel ordre soit modifiée par l'expression "processus permanent et évolutif". Il s'agissait là d'une concession importante faite par les pays en développement dans un esprit de coopération et de compromis, et il était à espérer que l'autre partie rendrait la réciproque, de façon à ce qu'une recommandation puisse être adoptée par consensus.

Il a été estimé que le consensus qui s'était dégagé, lors de la cent vingt-neuvième session du Conseil exécutif de l'Unesco sur la question de la Communication au service de l'humanité pourrait faciliter la tâche du Comité qui était d'obtenir l'accord général.

30. On a fait observer que le nouvel ordre de l'information ne signifiait pas la censure ou le contrôle de la presse; de même, le mot "ordre" ne visait pas à restreindre la liberté de la presse et des médias.

31. Certaines délégations se sont déclarées optimistes, estimant que l'ONU était l'instance appropriée pour parvenir à des accords entre les nations touchant la nécessité d'un nouvel ordre de l'information et de la communication. Ces délégations considéraient également que cette question devrait constituer un aspect prioritaire des travaux du Département de l'information. L'instauration de ce nouvel ordre, en permettant aux nations de mieux se connaître à travers les échanges d'informations, signifierait paix et sécurité pour le monde. Le multilatéralisme s'en trouverait également renforcé grâce au climat de confiance qui s'établirait entre toutes les nations, lesquelles seraient désormais comprises dans le contexte de leurs particularités socio-culturelles.

32. Une délégation a lancé un appel urgent pour protéger les activités professionnelles de tous les journalistes (contre toutes entraves, pressions ou censure), demandé que ceux-ci soient également protégés contre les actes de terrorisme et qu'on recommande de condamner le meurtre ou l'enlèvement de journalistes.

33. De nombreuses délégations se sont félicitées de l'assistance fournie aux pays en développement par l'Unesco qui continuait de jouer un rôle essentiel dans le domaine de l'information et par son Programme international pour le développement de la communication. Elles ont déclaré qu'elles appuyaient la collaboration entre l'Organisation et le Département de l'information et leur ont demandé d'examiner d'urgence tous les divers moyens de diffuser l'information et les nouvelles, et de faciliter aux pays en développement l'accès aux techniques modernes de communication. Certaines délégations ont souligné qu'il convenait d'offrir de nouvelles contributions au Programme international afin d'obtenir des résultats tangibles. Une délégation a regretté qu'en raison des maigres ressources dont il dispose, le Programme ne puisse aider les pays en développement à mettre en place les infrastructures dont ils ont besoin dans ce domaine. D'autres délégations, partageant cette inquiétude, ont estimé que le développement des techniques de communication et les innovations y relatives contribuaient à accentuer les déséquilibres existants dans la circulation de l'information qui demeurait sous le contrôle de quelques pays industrialisés.

34. Un représentant, se prononçant en faveur des efforts tendant à assurer une circulation plus libre et plus diversifiée de l'information, a déclaré que son pays attachait une grande importance à la coopération pour le développement et à l'établissement de réseaux de communication dans les pays en développement.

35. Un autre représentant a dit qu'il fallait mieux comprendre et démythifier le caractère politique de l'ère des communications - dominée par les satellites, les ordinateurs, les banques de données et les réseaux intégrés - communications auxquelles les pays en développement n'avaient qu'un accès limité en raison des coûts élevés, du manque de formation et des problèmes linguistiques. Ceci les rendait tributaires des pays développés pour l'information et une situation néo-coloniale s'était créée. L'intervenant a demandé au Comité et au Département

de tenir compte des conséquences de cette réalité et d'intensifier leurs efforts en faveur d'une information plus équilibrée. Quelques délégations ont estimé que les médias devaient jouer un rôle plus actif dans le non-affrontement et la non-ingérence et mentionné certaines émissions radiophoniques. Une délégation a proposé que le Comité analyse le caractère politique des communications transfrontière qui, à son avis, constituaient des services d'exportation et, en tant que tels, devaient être réglementés dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et de l'Union internationale des télécommunications (UIT).

36. Plusieurs délégations se sont félicitées du développement de la coopération entre le Département et le Pool des agences de presse des pays non alignés. Une délégation s'est dite satisfaite de la participation de la Secrétaire générale adjointe aux dernières réunions de l'Organisme de radiodiffusion des pays non alignés et a exprimé l'espoir qu'avec l'aide du Département, on pourrait corriger les déséquilibres actuels dans la circulation de l'information. D'autres délégations ont souligné l'importance de la coopération du Département avec le Pool des agences de presse des pays non alignés et lui ont demandé de collaborer également avec Eco-pool. Il fallait renforcer les infrastructures sous-régionales et régionales en matière de communications par l'adoption de mesures concrètes basées sur l'autonomie collective. Il a été proposé que le Département suive les réunions du Mouvement des pays non alignés et de ses organisations régionales, car cela permettrait peut-être d'établir un système d'information plus large et plus équilibré.

37. De nombreuses délégations se sont déclarées satisfaites des programmes de formation organisés par le Département à l'intention des jeunes journalistes de la presse écrite, de la radio et de la télévision. Elles se sont également félicitées des séminaires régionaux proposés qui contribueraient à la mise en place d'une infrastructure de communication dans les pays en développement, et ont demandé le renforcement de ces programmes.

38. Certaines délégations ont également exprimé leur satisfaction devant les efforts déployés par les membres de l'Association des journalistes accrédités auprès de l'Organisation des Nations Unies pour diffuser des informations sur les activités de l'Organisation dans leurs pays respectifs. Elles ont vivement engagé le Département à continuer d'accorder son appui à l'association et de mettre tous ses services à sa disposition.

39. Plusieurs délégations ont appuyé l'idée d'un colloque des organisations non gouvernementales (ONG) et des médias sur le rôle de l'ONU dans le maintien de la paix. Une délégation a exprimé l'espoir que la campagne mondiale pour les droits de l'homme qui devait être lancée en 1989 recevrait toute l'attention voulue de la part du Département.

40. Les délégations ont dans l'ensemble porté un jugement favorable sur la restructuration du Département, y voyant le moyen de rationaliser, de moderniser, de rendre plus efficaces et d'améliorer les activités du Département. Plusieurs ont déclaré soutenir les efforts et les nouvelles initiatives de la Secrétaire générale adjointe. Une délégation a appuyé la décision prise par la Secrétaire générale adjointe de réorganiser le Département dans les limites des ressources existantes et lui a demandé instamment de veiller à ce que les ressources disponibles soient utilisées de façon plus efficace. La Division des centres d'information des Nations Unies nouvellement créée devait, à leur avis, contribuer à améliorer la qualité de l'orientation et la coordination des activités de ces

centres. On espérait que la nouvelle Division de la diffusion accélérerait la diffusion des matériaux d'information des Nations Unies. Une délégation, appréciant et appuyant les raisons de cette restructuration, a exprimé l'espoir que le Département réexaminerait la question de la suppression des groupes spécialisés dans certaines grandes questions. D'autres ont émis des doutes quant à la compétence du Département concernant la suppression de certains programmes, comme ceux que l'Assemblée générale l'avait chargé d'exécuter dans sa résolution 38/82 B du 15 décembre 1983. Une délégation s'est félicitée que la Section des programmes anti-apartheid ait été maintenue au sein de la nouvelle structure du Département. Certaines délégations ont estimé que la suppression de cette section serait mal interprétée non seulement par l'Afrique du Sud mais aussi par le reste du monde. Quelques délégations ont déclaré qu'elles ne pouvaient approuver le processus de restructuration tant qu'elles n'auraient pas toutes les données en main et n'auraient pas reçu du Département l'assurance que cette réorganisation ne compromettrait pas l'exécution des programmes qu'il était chargé d'exécuter. Une délégation a dit qu'il était peu judicieux que quelques délégations ou groupes régionaux cherchent à faire appliquer sélectivement ou partiellement le processus de réforme.

41. Quelques délégations ont émis des doutes concernant le fusionnement des questions relatives aux droits de l'homme et de celles relatives au développement, résultant de la restructuration du Département. Elles ont estimé que les droits de l'homme auraient dû être associés à l'autodétermination et à la discrimination raciale; sinon, on risquait de donner l'impression que toutes les questions relatives aux droits de l'homme ne seraient pas également traitées.

42. Plusieurs délégations se sont inquiétées de ce qu'allaient devenir les activités du Département en matière d'enseignement. La section précédemment responsable avait été supprimée, ses fonctions ayant été intégrées dans les activités du Service de la direction des projets et de la communication, d'où apparemment une perte de cohésion et de cohérence.

43. L'approche multimédia proposée pour assurer la diffusion d'informations sur l'ONU a suscité des réactions diverses. Certaines délégations ont estimé que cette méthode pouvait s'avérer efficace, d'autres ont émis des réserves, considérant qu'une grande partie des activités de l'ONU devait faire l'objet d'information continue qui dépassait le cadre des simples campagnes de publicité.

44. Le Bureau de l'exécution des programmes n'ayant pas les responsabilités et les pouvoirs voulus en matière de programmation dans la nouvelle structure du Département, on a suggéré d'assurer la stabilité du poste de directeur et de transférer au Bureau les fonctions de la Division de la liaison avec les comités et de l'évaluation.

45. Un certain nombre de délégations ont exhorté le Département à se soucier de la répartition géographique équitable des postes en décidant de ses activités globales et l'on a souligné que la restructuration ne devait pas compromettre ce principe fondamental, surtout dans les postes supérieurs. Une délégation a reconnu que les structures administratives de l'Organisation des Nations Unies relevaient de la compétence du Secrétaire général et a prié instamment le Comité de ne pas restreindre sa liberté de choisir ses subordonnés; mais elle a souligné que toutes les régions devaient être représentées aux postes supérieurs de direction, notamment dans le domaine de l'information, car il fallait que ceux qui préparaient l'information connaissent leur public.

46. Pour certaines délégations, l'approbation des réformes était subordonnée à ce que le Département donne des assurances : la restructuration prendrait en compte l'ensemble des objectifs de l'Organisation des Nations Unies et serait conforme aux principes et aux tâches que le Comité avait acceptés. Comme l'a dit une délégation, les changements pouvaient être profonds et lourds de conséquences. On s'est inquiété des reportages du Département dans le domaine de la décolonisation et de la production de documents audio-visuels sur les territoires non autonomes; certaines délégations ont contesté l'élimination d'unités administratives spécialisées, orientées par grands thèmes, comme la Division de l'information économique et sociale; pour d'autres, les coupes sans précédent dans les fonctions et les programmes; les réductions d'achat de matériel; les compressions de personnel; le regroupement des centres d'information étaient autant d'éléments qui pouvaient compromettre la capacité du Département d'établir des reportages sur des questions spécifiques comme le fléau de l'apartheid, la Namibie, la question de Palestine, le rôle des femmes dans la société et d'autres questions ayant trait au développement social.

47. Quelques délégations ont invité instamment le Département à redoubler d'efforts pour exécuter les tâches confiées par l'Assemblée générale et assumer son rôle d'organisateur et de coordonnateur, en tant que centre de liaison des activités d'information dans le système des Nations Unies. Plusieurs délégations ont félicité le Département des initiatives qu'il avait prises pour mener à bien ces tâches malgré les sévères restrictions financières. D'autres ont loué les activités du Département concernant le programme de redressement de l'Afrique et l'ont encouragé à les développer davantage.

48. La plupart des délégations ont souligné que le Département devait maintenir l'indépendance de sa rédaction et l'exactitude de sa documentation, tout en tenant compte d'opinions divergentes, le cas échéant. Les restrictions financières actuelles ne devaient pas servir d'excuse pour ne pas diffuser d'informations sur les questions principales. Certaines délégations ont souligné que la restructuration visait à l'amélioration générale des activités du Département, dans l'intérêt de la communauté internationale. Il ne fallait pas, ont-elles insisté, abandonner le fond pour la forme ou négliger les priorités. Une délégation a dit que la qualité devait l'emporter sur la quantité; le Comité devait éviter de confier au Département trop de tâches que ce dernier ne pourrait pas matériellement assumer.

49. Une délégation a demandé instamment que l'on trouve des ressources pour poursuivre la publication du World Newspaper Supplement. On a souligné le rôle irremplaçable que jouait la publication du Département, Forum du développement, dans l'information sur le développement économique et social des pays en développement. Plusieurs délégations ont dit que cette publication devait avoir une base financière solide et stable. Un représentant a demandé pourquoi la publication de l'Annuaire des Nations Unies n'avait pas progressé, malgré les fonds supplémentaires qu'un certain nombre de pays, dont le sien, avaient fournis pour en accélérer la parution; le dernier numéro disponible était celui de 1983. Il voulait savoir quand on remédierait à la cause des retards.

50. La plupart des délégations ont déclaré que les centres d'information des Nations Unies devaient continuer à accomplir leur mission capitale de diffusion d'informations sur l'ensemble des activités de l'Organisation des Nations Unies dont ils contribuaient à servir l'image. Ces centres étaient extrêmement utiles pour sensibiliser l'opinion publique aux buts et principes de l'Organisation des Nations Unies et avaient une fonction essentielle à remplir dans le processus de

développement. Leur rôle et leurs effectifs ne devraient pas être réduits. Ils devraient intensifier leurs échanges avec les médias, les établissements d'enseignement et les ONG locaux afin d'élargir les groupes cibles en faisant mieux connaître l'Organisation des Nations Unies. Une délégation a dit qu'il fallait éviter tout chevauchement entre le mandat des centres d'information des Nations Unies et celui d'autres bureaux extérieurs des Nations Unies.

51. Une délégation a fait observer que le personnel et les dépenses de fonctionnement des centres d'information étaient trop importants par rapport aux ressources réservées aux activités d'information. Certaines ont suggéré que les directeurs de centres d'information de l'Organisation des Nations Unies soient invités au moins une fois par an à faire un compte rendu de leur utilisation des produits du Département et à indiquer leurs besoins en la matière et que les activités des centres et des services d'information de l'ONU soient évaluées périodiquement. A cet égard, l'organisation de réunions régionales avec les directeurs de centres d'information de l'ONU a été encouragée.

b) Poursuite de l'examen des politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, compte tenu de l'évolution des relations internationales, notamment au cours des deux dernières décennies, et des impératifs de l'instauration du nouvel ordre économique international et d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication

52. Le Comité a entendu la Secrétaire générale adjointe à l'information, qui a pris la parole au début de ses huitième et douzième séances au cours desquelles les points 5 b) et 5 c) ont été examinés. Elle a répondu aux questions soulevées sur ces points par les délégations au cours du débat.

53. Les délégations ci-après ont fait des déclarations lors de l'examen des points 5 b) et 5 c) : Allemagne, République fédérale d', Chili, Etats-Unis d'Amérique, Finlande (au nom des pays nordiques), France, Nigéria, Pays-Bas, Philippines, République arabe syrienne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Trinité-et-Tobago et Zimbabwe; un représentant de la Ligue des Etats arabes et le Directeur du bureau de liaison de l'Unesco ont également fait des déclarations.

i) Rapport sur les possibilités d'utilisation de techniques modernes, y compris les satellites, pour la collecte, la production, le stockage, la diffusion et la distribution d'informations et sur les incidences financières du recours à ces techniques (A/AC.198/1988/2)

54. La plupart des délégations ont été favorables à l'utilisation de techniques modernes par le Département de l'information afin de rendre ses travaux plus efficaces et d'ouvrir aussi largement que possible aux utilisateurs l'accès à ses produits. Plusieurs délégations se sont félicitées de l'installation du réseau d'information électronique qui reliait désormais dans le monde entier plus de 80 utilisateurs des informations de l'ONU.

55. La plupart des délégations ont déclaré qu'elles appuyaient les efforts que déployait le Département de l'information pour mieux tirer parti de la technique afin d'accroître l'efficacité des programmes et veiller à ce qu'ils revêtent un caractère d'actualité. Plusieurs délégations, tout en reconnaissant les

difficultés financières du Département, ont recommandé que l'on accélère le processus consistant à relier le Siège aux centres d'information par un réseau de messageries électroniques.

ii) Renforcement de la coopération avec les Etats Membres pour la diffusion sur ondes courtes des programmes radio du Département de l'information (A/AC.198/1988/3)

56. Plusieurs délégations ont félicité le Département d'avoir repris ses émissions sur ondes courtes en coopération avec les organismes nationaux de radiodiffusion des pays en développement. D'autres ont regretté la suspension d'émissions sur ondes courtes et la perte ainsi créée de l'accès à un grand nombre d'auditeurs.

57. Un représentant a proposé que le Département envisage sérieusement de procéder à des émissions en multiplex - c'est-à-dire des émissions radiophoniques et télévisées en direct reliant des auditeurs et des téléspectateurs de différentes régions du monde pour des débats sur des questions d'intérêt commun. De telles émissions en multiplex par satellite avaient déjà été effectuées avec succès par plusieurs pays et pourraient être un moyen efficace de diffuser des informations sur les Nations Unies.

58. Le même représentant a instamment prié le Comité d'exprimer sa reconnaissance aux gouvernements qui transmettaient gratuitement les émissions sur ondes courtes de l'ONU. Il a également estimé que le Département aurait agi plus rationnellement s'il avait soumis un rapport sur "l'amélioration de la diffusion des programmes radiophoniques et le renforcement de la coopération avec les Etats Membres pour la diffusion sur ondes courtes", au lieu de présenter au Comité deux rapports distincts (A/AC.198/1988/3 et 6).

iii) Rapport sur les activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information concernant la situation au Moyen-Orient et la question de Palestine (A/AC.198/1988/4)

59. Plusieurs délégations ont loué les efforts déployés par le Département pour diffuser des informations sur les problèmes du Moyen-Orient et sur la question de Palestine. Certaines ont exprimé l'espoir que la restructuration du Département ne porterait pas atteinte à sa capacité de diffuser des informations sur ces questions. Une délégation a estimé que l'approche multimédia sur des thèmes prioritaires comme la question de Palestine pourrait être efficace.

60. Une délégation a été d'avis que la production du Département dans le domaine des publications concernant la question de Palestine pourrait être améliorée. On ne prévoyait pour la période 1988-1989 que deux nouvelles brochures et deux tirés à part et les frais prévus pour le personnel étaient plus élevés que ceux des documents d'information.

61. Un observateur a exprimé sa gratitude pour la coopération du Département avec la Ligue des Etats arabes, en particulier en ce qui concernait la diffusion d'informations sur la question de Palestine. Les tâches confiées au Département de l'information étaient nombreuses, ce qui, à son avis, témoignait de la confiance que l'on avait en sa capacité de contribuer à corriger les déséquilibres qui existaient dans les courants d'information.

iv) Rapport sur la situation du personnel du Département de l'information occupant des postes soumis à la répartition géographique  
(A/AC.198/1988/5)

62. Plusieurs délégations ont fait part de leur préoccupation quant au déséquilibre de la répartition géographique des postes au sein du Département, notamment au niveau des classes supérieures chargées d'assurer, dans la direction des programmes d'information, les aspects touchant aux politiques et aux questions de fond. D'autres délégations ont souligné qu'aucun pays ni groupe de pays ne détenait le monopole du talent ou de la compétence technique.

63. Certaines délégations ont noté que leurs régions - Afrique, Asie et Pacifique, Europe orientale - étaient désavantagées, ainsi qu'il ressortait du document du Secrétariat. Un représentant a mis en doute le bien-fondé de la fusion de l'Amérique du Nord et des Caraïbes en tant qu'entité géographique aux fins de la répartition des postes. Plusieurs délégations ont exprimé l'espoir que la Secrétaire générale adjointe prendrait des mesures en vue de corriger les inégalités existantes. Le talent, la créativité, l'expérience et la sensibilité aux besoins régionaux devraient être les critères guidant son choix parmi les candidats.

64. Une délégation a souligné que l'efficacité du Département ne devrait pas se confondre avec une réduction de ses effectifs; une autre a estimé qu'une répartition géographique équitable des postes devrait être empreinte de souplesse et porter sur l'ensemble du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et non chacun des départements pris séparément. Plusieurs délégations ont invité le Département à tenir compte de leurs candidats nationaux respectifs lors de l'attribution des postes disponibles, tandis qu'une délégation a estimé que le Comité devrait examiner en premier lieu les questions relatives aux programmes en remettant à une date ultérieure l'examen des problèmes liés à l'attribution des postes vacants au Département de l'information.

v) Rapport sur l'amélioration de la distribution des programmes radio enregistrés sur bandes et la réduction des programmes radio du Département de l'information (A/AC.198/1988/6)

65. Des délégations de pays en développement ont souligné que la radio demeurait le principal moyen d'information dans leur pays et, compte tenu de l'auditoire potentiel que la radio est à même d'atteindre, ont sérieusement mis en doute l'opportunité de supprimer des programmes radio enregistrés de l'Organisation des Nations Unies, notamment en hindi, en japonais, en tagalog, en ourdou et en portugais. À cet égard, un certain nombre de délégations se sont dites préoccupées par la cessation de la production de plusieurs programmes radio. Elles ont estimé qu'il conviendrait de réexaminer les priorités budgétaires en fonction tant du nombre d'auditeurs auxquels ces programmes s'adressaient que des principes énoncés dans les révisions proposées au plan à moyen terme concernant le Département de l'information qui fixaient clairement pour objectif d'atteindre un plus grand nombre d'auditeurs dans toutes les régions du monde.

66. Un représentant a informé le Comité que l'organisme de radiodiffusion de son pays avait été affecté par la suppression des programmes radio enregistrés du Département et s'était efforcé d'adapter à l'échelon local les programmes produits au niveau central. Cette expérience n'avait pas réussi. Le représentant a demandé instamment au Département de prendre des mesures qui permettent de reprendre les programmes momentanément supprimés.

vi) Rapport sur la nouvelle évaluation de l'impact de la publication de La Chronique de l'ONU (A/AC.198/1988/7)

67. Plusieurs délégations se sont dites satisfaites des efforts déployés par le Département pour améliorer ses produits en dépit des contraintes financières et du difficile processus de réorganisation en cours. Selon plusieurs délégations, La Chronique de l'ONU avait amélioré sa présentation et était devenue d'une lecture plus commode; son dernier numéro en particulier était jugé plus attrayant, plus équilibré et plus impartial. Une délégation a estimé que le nouveau Comité de rédaction veillait à ce que la publication rende compte des intérêts locaux; elle a exprimé l'espoir que les équipes chargées de l'adaptation dans les différentes langues continueraient à faire preuve de la souplesse voulue et que la publication serait distribuée en temps utile.

68. Un certain nombre de délégations ont regretté que l'évaluation du nombre de lecteurs de La Chronique de l'ONU n'ait pu être achevée et que l'on ait ainsi perdu du temps et de l'argent. On a demandé qu'un rapport fondé sur une méthodologie appropriée soit présenté à la prochaine session du Comité.

vii) Révisions proposées au plan à moyen terme pour la période 1984-1989 (A/43/6, chap. 9)

69. Le Comité a été informé que le Comité du programme et de la coordination, au début de sa vingt-huitième session, avait examiné entre autres les révisions proposées au plan à moyen terme pour le programme relatif à l'information (chap. 9). Les conclusions et recommandations y relatives du Comité figuraient au paragraphe 118 de son rapport à l'Assemblée générale (A/43/116).

viii) Budget-programme révisé de l'exercice biennal 1988-1989 (A/C.5/43/1/Add.6, chap. 27)

70. Plusieurs délégations ont exprimé leur inquiétude concernant les contraintes financières imposées au Département. Une délégation a attribué une origine politique à la crise financière de l'Organisation des Nations Unies et a signalé que l'efficacité et la rationalisation ne suffiraient pas à apporter des solutions globales et durables au problème. Des fonds extra-budgétaires avaient déjà été utilisés avec succès par le Département et une délégation a demandé que l'on appuie la Secrétaire générale adjointe dans ses efforts visant à recueillir des fonds pour des productions particulières dans le domaine de l'information qui soient conformes aux mandats du Département de l'information.

71. Une délégation a suggéré que l'on demande à des sources extérieures de contribuer au programme, qui avait déjà donné des résultats positifs, et qui consistait à faire venir de jeunes journalistes des pays en développement pour assister à la quarante-troisième session de l'Assemblée générale. Ce programme avait été restreint aux toutes premières séances plénières à cause du manque de ressources. On a considéré toutefois que des institutions publiques et privées ainsi que des gouvernements pourraient être disposés à contribuer à ce programme intéressant du Département de l'information.

72. Une autre délégation a dit qu'elle appuyait l'intention de la Secrétaire générale adjointe d'établir une coopération plus étroite avec des organisations nationales de médias et d'autres organisations nationales.

73. Un certain nombre de délégations, toutefois, ont mis en garde le Département contre les coentreprises avec des sociétés privées qui pourraient utiliser le

prestige de l'ONU pour forger leur propre image publique. Elles ont manifesté leur préoccupation devant le couplage des efforts de l'ONU en matière d'information avec les programmes publicitaires de sociétés. Elles ont pris note des assurances données pour que des organisations privées de financement qui coopèrent avec le régime d'apartheid sud-africain ne figurent pas parmi celles qui financent le Département de l'information.

74. Plusieurs délégations ont mentionné les déclarations de la Secrétaire générale adjointe selon lesquelles elle s'efforcera d'obtenir des ressources extra-budgétaires au titre des campagnes institutionnelles et thématiques de l'Organisation des Nations Unies. Elles ont vivement conseillé au Département de faire preuve de prudence lorsqu'il traiterait avec des particuliers ou des institutions commerciales afin de veiller à ce que le caractère mondial de l'Organisation des Nations Unies et les mandats du Département soient rigoureusement respectés. Une autre délégation, inquiète des réductions budgétaires du Département de l'information alors qu'il serait nécessaire d'en élargir les services, a lancé un appel aux Etats Membres pour qu'ils envisagent cette question dans le contexte plus large de l'avenir même de l'Organisation des Nations Unies.

75. Une délégation n'avait pas d'objections à ce que le Département de l'information obtienne une assistance extérieure complémentaire au titre de certains projets, dans la mesure où le produit fini était conforme à la Charte des Nations Unies et aux mêmes normes d'impartialité et d'objectivité - tout en tenant compte des points de vue minoritaires et divergents.

x) Maintien et accroissement du rôle de tous les groupes régionaux

76. Certaines délégations se sont inquiétées de plans de réforme du Département qui risqueraient d'enlever aux chefs des groupes régionaux une grande partie de leur droit de regard sur le contenu des programmes produits par les groupes. On a souligné qu'il fallait maintenir l'intégrité des groupes régionaux. Une délégation a souligné l'importance que les Etats des Caraïbes accordaient aux travaux du Groupe des Caraïbes. Une autre délégation a également insisté sur l'importance que les Etats arabes attachaient aux travaux du Groupe de la radio et de la télévision pour le Moyen-Orient et les Etats arabes. Il fallait veiller à ce que ces groupes puissent exécuter la totalité des programmes prévus.

c) Evaluation et suivi des efforts déployés et progrès accomplis par le système des Nations Unies dans le domaine de l'information et des communications

xi) Rapport sur le programme et les activités du Comité commun de l'information des Nations Unies à sa quinzième session  
(A/AC.198/1988/8)

77. Une délégation a demandé au Comité de garder à l'esprit le rôle de premier plan du Département de l'information au sein du Comité commun de l'information des Nations Unies lorsqu'il élaborerait ses recommandations à l'intention du Département.

78. Plusieurs délégations ont prié instamment le Département de développer plus avant son rôle de catalyseur et de coordonnateur de toutes les activités de l'Organisation des Nations Unies en matière d'information. Elles se sont félicitées des efforts accrus déployés par le Département en vue d'identifier et de définir plus précisément les auditoires cibles.

79. Plusieurs délégations se sont réjouies de la participation du Département de l'information à des expositions internationales. Une délégation a proposé que le Département fasse appel à des artistes connus et à d'autres créateurs de renommée internationale pour promouvoir les thèmes de l'ONU. Une autre a fait valoir qu'une bonne conception de la participation de l'Organisation à une exposition internationale pourrait être reproduite à peu de frais à d'autres occasions.

80. Un représentant a défini le rôle de centre de diffusion du Département de l'information comme étant un rôle d'organisation et de coordination, qui consiste à veiller à ce que les ressources limitées soient utilisées de la façon la plus efficace possible en vue d'exécuter les mandats de l'Assemblée générale.

81. Une délégation a estimé que tous les Etats Membres avaient le devoir de renforcer la productivité et l'efficacité de l'Organisation en vue de diminuer les problèmes de crédibilité et a demandé au Département de l'information d'évaluer sans relâche sa production. Une délégation a fait l'éloge du Département pour certaines de ses nouvelles productions et plus particulièrement son programme d'actualités télévisées UN in Action.

#### IV. ADOPTION DU RAPPORT DU COMITE A L'ASSEMBLEE GENERALE LORS DE SA QUARANTE-TROISIEME SESSION

82. Comme il est indiqué au paragraphe 14, le Comité de l'information a constitué un groupe de travail et mené d'autres consultations officieuses par l'intermédiaire des porte-parole des groupes régionaux et de la Chine. Aux fins de ces discussions, la Tunisie a présenté, au nom des Etats membres du Groupe des 77, des projets de recommandation, dont le texte figure à l'annexe III. Le Groupe des pays occidentaux et le Japon ont présenté un document de travail (voir annexe IV) qui contient les amendements proposés aux projets de recommandation présentés par le Groupe des 77. La Chine a proposé des amendements (voir annexe V) aux projets de recommandation présentés par le Groupe des 77. La République démocratique allemande, au nom du Groupe des Etats socialistes d'Europe orientale, a également présenté des amendements aux projets de recommandation qui avaient été soumis par le Groupe des 77. Le texte de ces amendements figure à l'annexe VI.

83. Au cours de consultations officieuses, les porte-parole des groupes régionaux et de la Chine ont établi une ébauche de document de travail intitulée "Projets de recommandation examinés par les porte-parole des groupes régionaux et de la Chine et pouvant servir de base à un accord" (voir annexe VII). Un certain nombre de questions n'ont pas été réglées.

#### V. CONCLUSION

84. Le Comité de l'information a décidé de soumettre les documents visés aux paragraphes 82 et 83 à l'Assemblée générale pour qu'elle en poursuive l'examen.

#### Notes

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Supplément No 21 (A/35/21), annexe.

2/ Ibid., trente-sixième session, Supplément No 21 (A/36/21); *ibid.*, trente-septième session, Supplément No 21 (A/37/21 et Corr.1); *ibid.*, trente-huitième session, Supplément No 21 (A/38/21 et Corr.1 et 2); *ibid.*, trente-neuvième session, Supplément No 21 (A/39/21); *ibid.*, quarantième session, Supplément No 21 (A/40/21); *ibid.*, quarante et unième session, Supplément No 21 (A/41/21); et *ibid.*, quarante-deuxième session, Supplément No 21 (A/42/21).

Déclaration faite par le Président du Comité de l'information  
à l'ouverture de la session consacrée aux questions de fond

Qu'il me soit d'abord permis de dire combien je me réjouis à titre personnel de retrouver tant d'amis et de compagnons dans ce comité qui malgré ses réunions difficiles et si souvent conflictuelles n'a pas moins constitué pour beaucoup d'entre nous une expérience humaine et professionnelle exceptionnelle. Rares sont dans cette Organisation les organes où la discussion et la négociation favorisent un tel élargissement du débat (l'Organisation dans son contexte, envisagée dans la perspective de l'information) et où peuvent se manifester avec autant d'éclat qu'ici l'intensité de nos convictions, la richesse et la diversité de nos horizons culturels et la profondeur de nos aspirations. Nous offrons le premier exemple de ce monde unique aux voix multiples et variées auquel nous aspirons tous afin que la vocation de la communauté internationale à l'universalité devienne vraiment une réalité.

Avant d'ouvrir nos travaux, je voudrais dire combien je suis heureux d'avoir à mes côtés au Bureau des personnalités aussi éminentes que le Vice-Président, M. Lagorio (Argentine) et le Rapporteur, M. Haensel (République démocratique allemande). Je déplore le départ des Vice-Présidents, MM. Osman (Egypte) et Ahmed (Pakistan), et je tiens à les saluer chaleureusement au nom du Comité et à rendre hommage à la contribution fondamentale qu'ils ont apportée à nos travaux; je suis sûr que leurs successeurs au Bureau sauront contribuer, en tant que représentants de leurs groupes respectifs au succès des travaux du Comité.

Il m'est particulièrement agréable de saluer le nouveau Secrétaire du Comité, M. Armando Duque, dont la grande expérience de l'Organisation et le mérite personnel sont connus de tous. A son prédécesseur, M. Halim, collaborateur infatigable de tous les instants, je tiens à apporter le témoignage de ma reconnaissance et de mon amitié.

Au nom de tous les membres du Comité, je voudrais rendre hommage à notre Secrétaire générale adjointe, Mme Thérèse Paquet-Sévigny, Directrice du Département de l'information dont nous apprécions tant les qualités professionnelles et personnelles et qui s'acquitte de sa tâche avec dévouement, sagesse et énergie. Je profite de cette occasion pour renouveler à Mme Paquet-Sévigny et à tous ses collaborateurs l'assurance des vœux que nous formulons pour une coopération étroite et fructueuse.

Comme chaque année, le Comité a pour tâche essentielle d'élaborer un ensemble de recommandations destinées à guider le Département de l'information aussi bien dans les grandes lignes de son action que dans ses activités spécifiques.

L'importance des activités du Département pour la bonne marche de notre Organisation à l'heure où elle traverse une crise de crédibilité et de confiance nous fait un devoir d'examiner soigneusement tous les moyens d'information dont nous disposons et de ne négliger aucune initiative qui pourrait contribuer à mieux faire connaître les objectifs des Nations Unies. A cet égard, je puis témoigner, puisque je me trouvais alors à Genève, de l'impact considérable qu'a eu auprès de l'opinion et dans tous les médias l'excellent travail d'information du Département à propos des accords du 14 avril sur l'Afghanistan et combien il a contribué à projeter avec force l'image de l'Organisation telle que nous voudrions tous la voir s'imposer aux yeux du public général.

Sous l'impulsion de la nouvelle Secrétaire générale adjointe, le Département est sur le point d'achever un processus de restructuration visant précisément à renforcer l'efficacité et l'impact de ses services et de son matériel d'information. Nous avons tous pu apprécier de manière tangible avec quel succès le Département, en dépit de moyens limités et de l'incroyable complexité de sa tâche, a su concrétiser un certain nombre d'initiatives nouvelles dans divers domaines : information sur les forces de maintien de la paix, production télévisuelle en général, grâce au magazine télévisé hebdomadaire "Les Nations Unies en action" qui touche des millions de téléspectateurs ou encore amélioration des services avec la mise en place d'un système de courrier électronique qui relie à l'heure actuelle le siège du département et 25 bureaux extérieurs.

Toutes ces améliorations, qui ne constituent qu'une infime partie de ce que nous voudrions faire, doivent être élargies; précisément, cette session du Comité nous offre la possibilité, en collaboration étroite avec le Département, de perfectionner et d'élargir dans la mesure du possible la portée des ces initiatives : modernisation des équipements et des technologies, programmes de radio et de télévision, évaluation des publications Chroniques de l'ONU et Forum du développement, éventuels accords de coproduction avec les médias et institutions extérieures, sous réserve bien entendu de leur pleine conformité avec les objectifs des Nations Unies, plus grande ouverture et dialogue avec les principaux moyens de communication. En particulier, je voudrais aussi inviter les membres du Comité à étudier les documents portant sur les "Révisions proposées pour le plan à moyen terme pour la période 1984-1989" et les Prévisions révisées du budget-programme de l'exercice biennal 1988-1989 que le Comité doit examiner avant que ces documents soient transmis à l'Assemblée générale.

En ce qui concerne les programmes en cours sur des problèmes politiques spécifiques comme l'apartheid, la Namibie et la Palestine, je voudrais rappeler combien le Comité est habilité à traiter ces dossiers tout en soulignant la nécessité pour le Département d'aborder ces questions avec objectivité et le souci d'équilibre qui s'imposent.

Sans minimiser l'attention que méritent les cinq grands thèmes sur lesquels le Département doit se pencher - paix, sécurité et désarmement; questions politiques spécifiques; autodétermination; droits de l'homme et développement - et qui reflètent l'activité générale des Nations Unies, je crois que dans la conjoncture actuelle, il serait peut-être souhaitable que nous aidions le Département à choisir et privilégier des orientations et des actions dont l'aboutissement valoriserait indiscutablement l'Organisation et permettrait ainsi d'améliorer son image auprès de l'opinion publique. J'ai déjà mentionné le vaste effort d'information sur l'Afghanistan; je pourrais ajouter à titre d'exemple le programme de redressement économique et de développement de l'Afrique, la campagne en faveur des droits de la femme ou encore la lutte contre la drogue qui font l'unanimité.

Je ne voudrais pas terminer ces réflexions sur l'activité du Département sans insister sur le souci de compétence, l'indépendance des commentaires et la nécessité d'exprimer de façon équilibrée toutes les positions même lorsque celles-ci donnent lieu à des divergences, toutes valeurs qui sous-tendent depuis des années les travaux du Comité et qui doivent selon nous continuer à inspirer les activités du Département. Un autre grand problème sur lequel le Comité est appelé à se prononcer est celui de la coordination des activités d'information à l'intérieur du système des Nations Unies, qui fait l'objet spécifique des rapports sur la viabilité de la consolidation et de la coordination des activités d'information des Nations Unies et du rapport du Comité commun de l'information des Nations Unies. Ayant suivi de Genève pendant un an la vie de notre Organisation,

je suis en mesure de confirmer l'importance de cette question. A ce propos, il conviendrait peut-être d'intensifier les efforts actuels de coordination pour donner de notre Organisation une image qui ne reflète pas seulement l'activité politique fébrile de New York mais aussi les valeureux efforts faits par les Nations Unies à Genève (ainsi qu'à Paris, Rome, Vienne, à Nairobi ou à Montréal) non seulement au service des droits de l'homme, des réfugiés, du commerce et du développement mais par l'intermédiaire de ses organes spécialisés comme l'OIT, l'OMPI, l'OMS, l'OMC ou l'UIT dans des domaines qui pour être étroitement spécialisés n'en présentent pas moins à l'occasion un intérêt direct considérable pour le grand public.

Il nous reste enfin à aborder le vaste sujet de la coopération internationale en matière d'information et de communication qui doit faire l'objet d'un débat général du 28 juin au 1er juillet au cours duquel se posera comme toutes ces années le problème de l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information, perçu comme un processus évolutif et continu.

Je crois qu'il est inutile de rappeler l'intérêt passionné que je porte à cette question tout comme bon nombre d'entre vous. Vous le savez, j'ai toujours pensé pour ma part que ce débat tourne autour de deux préoccupations fondamentales de notre temps : l'inégalité des moyens d'information entre le Nord et le Sud et la liberté de l'information; je n'ai pas besoin de rappeler non plus mon espoir peut-être utopique qu'en multipliant et associant nos efforts nous parvenions, nous tous, à proposer une autre stratégie que celle qui, tant à l'Unesco qu'ici-même, nous conduit à des affrontements stériles et paralysants. Il nous appartient d'élaborer, avec l'imagination et la souplesse nécessaires, un nouveau schéma général de coopération vraiment universel pour nous consacrer avec une vigueur nouvelle à réaliser l'objectif du rapport MacBride : "Voix multiples, un seul monde".

L'affrontement idéologique auquel a donné lieu durant toutes ces années le débat sur l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information a eu entre autres effets profondément négatifs l'ironique résultat d'occulter précisément le fait fondamental que nous devrions tous mettre en évidence : l'inégalité des moyens d'information entre le Nord et le Sud, séparés par un fossé qui va s'élargissant en raison du progrès technologique qui accélère le développement des communications et la nécessité urgente d'une action internationale pour corriger ce déséquilibre.

A sa dernière réunion qui s'est tenue récemment à Paris, le Conseil exécutif de l'Unesco a reconnu que "l'Unesco, sans renier son passé, aborde une voie nouvelle et le moment est peut-être venu de profiter de l'expérience accumulée d'explorer les chemins d'une nouvelle stratégie permettant d'atteindre les objectifs globaux que s'était fixés l'Organisation dans des conditions écartant toute possibilité de malentendu".

Selon moi, toute stratégie novatrice devra reposer sur deux piliers : d'une part, concrétisant l'actuelle volonté de pragmatisme, une initiative renouvelée et généreuse de la communauté internationale tout entière visant à doter les pays en développement des ressources humaines et des moyens matériels et technologiques dans le domaine de l'information et de la communication, dont l'axe directeur devrait être logiquement le Programme international de l'Unesco pour le développement de la communication, d'autre part, contrairement à ce qui a été fait dans le passé, la réaffirmation du principe, de la liberté de l'information, valeur primordiale et inspiratrice de ce grand programme de coopération.

Tous les efforts pour préserver l'identité culturelle de nos pays et leur permettre de mieux faire entendre leur voix sur la scène internationale sont indissociables du progrès de la liberté intellectuelle et de la liberté de l'information sans lesquelles les plus grandes contributions scientifiques, artistiques et intellectuelles des différentes parties du monde au patrimoine de l'humanité seraient impensables.

Parmi les activités concrètes que le Département pourrait mener à bien dans ce domaine devraient figurer diverses activités où logiquement et d'une manière générale on devrait définir diverses modalités de coopération avec l'Unesco qui joue un rôle essentiel dans ce domaine : formation de journalistes et de techniciens de l'information télévisée, séminaires régionaux et internationaux de formation, coopération aussi bien avec le pool des agences de presse des pays non alignés qu'avec l'Organisation des moyens audio-visuels des pays non alignés, etc.

Parler d'un consensus est un objectif très ambitieux; pourtant, en tant que président de ce Comité de l'information dont j'apprécie tellement les travaux et pour la réussite de laquelle je formule les vœux les plus sincères, je suis tenu de lancer un appel à tous ses membres : ne renonçons pas à cet objectif fondamental du consensus retrouvé au sein de notre Comité; sachons faire montre des qualités d'imagination et de souplesse nécessaires pour y parvenir; et si cela est irréalisable, tâchons au moins d'aboutir à un accord aussi large que possible et qui nous rapproche d'une manière décisive de cet objectif.

Allocution de la Secrétaire générale adjointe à l'information

J'aimerais tout d'abord vous souhaiter, à vous-même et à tous les autres membres du Comité de l'information, la bienvenue à cette dixième session. Vous allez consacrer les deux prochaines semaines à d'importantes discussions sur un sujet qui a une influence cruciale sur l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies. Je tiens à vous assurer que mes collègues du Département de l'information et moi-même ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour vous faciliter la tâche.

Il y a un an environ que l'occasion m'a été donnée de m'exprimer devant ce comité, et à l'époque, je venais de prendre mes nouvelles fonctions au sein de l'Organisation des Nations Unies. Depuis lors, j'ai appris quels sont les mandats qui lui ont été assignés par les Etats Membres en matière d'information et j'ai étudié la plupart des rapports internes établis depuis 1953 sur les réalisations du Département de l'information, ainsi que des rapports d'évaluation de tout ce qui se rapportait à l'information dans la documentation provenant d'autres départements du Secrétariat. J'ai aussi examiné la structure, les fonctions et la démarche du Département, j'ai pris la mesure de la situation et j'ai beaucoup réfléchi à la question de savoir comment il pourrait mener à bien les immenses tâches qui lui ont été confiées par les Etats Membres, sans oublier les activités d'information dont d'autres départements ont été chargés par un certain nombre d'organes intergouvernementaux. J'ai en outre examiné le rôle du Département dans l'ensemble du système des Nations Unies, sur le chapitre de l'information.

Permettez-moi tout d'abord de vous dire comment je perçois certaines des caractéristiques de l'Organisation des Nations Unies. De par sa vocation universelle, c'est l'entreprise internationale qui a le champ d'action le plus vaste, c'est sans doute le système le plus complexe de la planète, et sans doute aussi l'organisation la plus abstraite du monde; enfin, c'est probablement l'une des organisations les plus à court de financement (15 cents par an et par personne en 1987), alors qu'elle se voit confier plus de mandats que toute autre organisation. D'autre part, l'ONU n'est pas un gouvernement supranational, elle n'a d'autre pouvoir que celui de convaincre; convaincre les peuples qu'il importe d'avoir une vision d'un monde plus harmonieux; convaincre par la diplomatie, en agissant par les voies officielles ou plus discrètement; et convaincre à l'aide de services d'information professionnels et de campagnes de communication qui visent à toucher les peuples du monde.

Au cours des 15 derniers mois, comme le Secrétaire général me l'avait instamment suggéré, je me suis entretenue avec les personnes les plus diverses, membres du personnel, des délégations, représentants des médias, d'organisations non gouvernementales, y compris les associations pour les Nations Unies, et d'établissements d'enseignement, ainsi qu'avec des parlementaires et d'autres personnalités originaires de nombreux pays des différents continents. Je me suis rendue dans 12 pays en développement et 10 pays industrialisés, dont trois ne disposaient pas de centre d'information des Nations Unies. Partout, j'ai eu des entretiens avec de hauts fonctionnaires des ministères des affaires étrangères et de l'information, des dirigeants des médias et des journalistes de premier plan, des membres d'organisations non gouvernementales et de hauts fonctionnaires des Nations Unies. En décembre dernier, j'ai rencontré 45 producteurs d'émissions de radio et de télévision de pays en développement. Au cours des neuf derniers mois, j'ai aussi eu l'occasion, à deux réunions distinctes, de rencontrer 38 directeurs

de centres d'information des Nations Unies d'Afrique, d'Asie, d'Europe, du Moyen-Orient et d'Amérique du Nord.

Des échanges de vues que j'ai eus avec ces personnes appartenant à des cercles si divers, j'ai pu tirer quelques conclusions sur ce que les unes et les autres attendaient de l'Organisation des Nations Unies et de ses services d'information, le jugement qu'elles portaient sur les services d'information fournis par l'Organisation et l'action que celle-ci mènerait durant l'année 1988 et au-delà. Tout d'abord, et bien qu'elles varient d'un pays à l'autre, je peux vous assurer que les attentes de tous n'ont d'égale que leur curiosité, et que les besoins réels sont illimités. Une immense confusion règne dans les esprits au sujet de l'Organisation des Nations Unies et de son rôle. Le manque d'information a eu des effets pernicieux. Le scepticisme et le doute dominant dans de nombreux pays, développés ou en développement, tant chez les fonctionnaires que chez les responsables des médias, les journalistes et les jeunes. Aux yeux des professionnels de la communication, des spécialistes des relations internationales et des chercheurs en sciences sociales, la crise financière n'est finalement que le signe d'une crise de crédibilité. Dès l'an dernier, cependant, je soupçonnais que ce problème de crédibilité ne procédait pas d'une remise en cause des mandats fondamentaux de l'ONU. A présent, j'en suis sûre.

Les représentants des gouvernements, des médias et des organisations non gouvernementales savent que l'information suppose la transmission dans le monde entier de bulletins d'information quotidiens et de résumés hebdomadaires de ces nouvelles, assurée par les agences de presse à l'aide de satellites, du téléphone, de photographies, de documents vidéo et d'enregistrements sonores, et il est entendu pour eux que c'est capital. Cela leur paraît même aller de soi. Mais en même temps, ils demandent très clairement des campagnes de communication bâties sur différents modèles pour différents médias, lancées au bon moment et qui soient bien orchestrées.

Les questions qui m'ont été posées dans les différents pays où je me suis rendue se ressemblent beaucoup : la responsabilité d'un département de la communication n'est-elle pas de faire comprendre à nos peuples le rôle des Nations Unies dans le multilatéralisme et l'importance qu'elle revêt pour chacun d'eux? Comment pouvez-vous traduire des formules bureaucratiques en vastes programmes de communication destinés à être diffusés auprès de larges publics? Et comment pouvez-vous appeler l'attention de notre population sur un développement durable? On ne cessait de me demander : "Pourquoi ne le faites-vous pas? Comment pouvez-vous le faire?"

De nombreux Etats Membres d'Afrique, d'Europe orientale, d'Amérique latine, des Caraïbes et d'Amérique centrale m'ont même proposé d'utiliser leur réseau médiatique et leur système d'éducation nationaux comme banc d'essai pour des campagnes multimédias intégrées sur des questions politiques, de développement ou de droits de l'homme.

#### Mandats de l'ONU et mandats du Département de l'information

Comme je le disais tout à l'heure, j'ai examiné attentivement ces mandats et je me rends parfaitement compte et mesure bien le fait qu'ils embrassent, tel que le prescrit la Charte, tous les problèmes importants de l'humanité : paix et sécurité internationales, égalité de droits et autodétermination des peuples, développement, droits de l'homme. Je suis absolument convaincue qu'en traitant toutes ces questions capitales, l'Organisation prend une part appréciable aux

efforts de chaque être humain pour vivre en paix dans la liberté et la dignité et améliorer ses conditions de vie. Notre programme d'information devrait avoir pour objectif de faire connaître au plus grand nombre le rôle important que jouent ainsi les Nations Unies et ce qu'elles apportent au monde.

Je conclus donc que, par suite de la diversité des grands problèmes dont l'Organisation s'occupe, les Etats Membres lui ont assigné une multitude de mandats dans le domaine de l'information et ont créé différents organes subsidiaires auprès des principaux organes de l'Organisation pour traiter ces problèmes. C'est ainsi qu'ont vu le jour, par exemple, la Commission du désarmement, le Comité spécial contre l'apartheid, le Conseil des Nations Unies pour la Namibie, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, la Commission de la condition de la femme, la Commission des droits de l'homme et aussi le Comité de l'information, qui est le moteur de l'activité du Département en ce qu'il détermine tous les problèmes nécessitant une action d'information.

L'Assemblée générale arrête chaque année une trentaine de mandats d'information, dont certains ont un caractère cyclique tandis que d'autres assignent au Département de l'information des tâches d'une durée déterminée. Celui-ci les inscrit parmi ses propositions budgétaires pour l'exercice biennal. Il est vrai qu'il ne se voit pas confier la totalité des programmes d'information, mais il veille toujours néanmoins à assurer la cohérence voulue entre ses propres travaux et les activités d'information des départements organiques dans leurs domaines respectifs.

Les programmes et budgets qui vont de pair avec ces mandats d'information sont passés au crible, discutés et approuvés par le Comité du programme et de la coordination et par les experts chargés des questions budgétaires qui sont réunis au sein du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, avant d'être soumis à l'examen de la Commission politique spéciale et de la Cinquième Commission. J'attache donc la plus haute importance aux mandats décidés par l'Assemblée générale et à la tâche du Département de l'information, qui consiste à s'acquitter le plus efficacement possible, en collaboration avec les départements organiques compétents, des mandats qui lui ont été confiés.

C'est lorsqu'on commence à envisager les moyens nécessaires pour les remplir que l'on s'aperçoit de la complexité de cette tâche. Les quelque 30 thèmes à traiter représentent plus de 10 000 activités différentes à mettre sur pied à New York et ailleurs dans le monde, soit une moyenne de près de 4 000 heures consacrées à couvrir les réunions, plus de 1 000 heures de vidéo, la fourniture de services pour des centaines de visites de journalistes et producteurs de radio et de télévision et des centaines de réunions d'information d'ONG à travers le monde et, dans maints lieux différents, la rédaction et l'adaptation de textes représentant des millions de mots.

### Ressources financières

C'est beaucoup demander à un département qui dispose de ressources aussi limitées. Dans le secteur des communications, la proportion de ses ressources qu'une organisation consacre à faire connaître au public ses produits et ses services - qui sont normalement beaucoup plus restreints que les nôtres - est beaucoup plus élevée que celle dont dispose mon département. Au cours des 40 dernières années, celui-ci a vu sa part dans le montant total net du budget de

l'Organisation tomber de 12,7 à 5,3 % par an. Les difficultés financières que connaît l'Organisation ne doivent pas faire oublier qu'avec son effectif actuel, le Département a besoin d'un budget de fonctionnement beaucoup plus important pour mieux assurer la communication avec tous les peuples du monde. Ce n'est pas là, selon moi, une question mineure, car, faute d'accroître l'efficacité de notre programme d'information, nous serions hors d'état de susciter un appui plus vigoureux en faveur des Nations Unies.

Après avoir étudié la structure et le budget du Département en 1987, je me suis aperçue que 75 à 80 % des ressources sont consacrés à la réalisation de programmes que je qualifierai de génériques, ce qui comprend la moitié environ du budget des bureaux extérieurs, alors que la totalité des fonds affectés aux quatre grands groupes de thèmes définis par la Charte n'en représente que 20 à 25 %.

J'aimerais préciser que par programmes génériques, j'entends les éléments suivants :

a) Couverture des réunions :

- Sous forme de documents imprimés (résumés quotidiens et hebdomadaires des débats en deux langues);
- Sous forme de bulletins d'informations radiophoniques (en neuf langues) diffusés par les circuits radiophoniques et téléphoniques et sur bandes magnétiques ou cassettes;
- Informations télévisées;
- Résumés des nouvelles télévisées en sept langues;
- Reportages photographiques sur les réunions et manifestations organisées au Siège, à Genève et à Vienne;

b) Promotion des activités de l'Organisation :

- Rapports du Secrétaire général;
- Allocutions du Secrétaire général;
- Activités du Président de l'Assemblée générale;

c) Publications de référence de l'Organisation, y compris le UN Yearbook (Annuaire des Nations Unies) et la Chronique des Nations Unies;

d) Services :

- Services pour les réunions;
- Coordination des réunions;
- Distribution (valise diplomatique, courrier, catalogues);
- Services à l'intention des journalistes et producteurs de radio et de télévision;

- Services à l'intention des correspondants;
- Centres d'ONG, accréditation des journalistes (presse écrite, radio et télévision), programmes et ateliers de formation;
- Coopération avec les éditeurs;
- Coopération avec la radio et la télévision;
- Services à l'intention des visiteurs et du public;
- Stages.

Toutes ces activités correspondent, comme vous le savez, à ce que les spécialistes appelleraient les "dépenses incompressibles". En produisant des éléments d'information qui comptent pour les activités de l'Organisation et les serrent de près, nous n'en contrôlons pour autant ni l'utilisation finale ni la diffusion. En outre, il se peut que nous ne soyons en mesure de tirer pleinement parti des effets que pourraient avoir ces 25 % sur les programmes consacrés aux grands thèmes que si ceux-ci étaient intégrés à ceux du Département. Si nous ne trouvons pas un moyen de focaliser, de concevoir et de mener en temps opportun des campagnes thématiques faisant simultanément appel à différents types de médias, nous continuerons à ne pas être entendus sur certaines causes que défend l'Organisation des Nations Unies, qu'il s'agisse de la lutte contre l'apartheid, des problèmes de développement ou des droits de l'homme. En abordant ces questions suivant une démarche intégrée, on tirerait le maximum des ressources disponibles.

L'automne de 1987, j'avais cru pouvoir proposer trois options : la première était de cesser nos activités sur le terrain et de libérer ainsi 12 à 13 millions de dollars, au profit des thèmes retenus comme prioritaires par l'Organisation et pour couvrir l'intégralité du coût de systèmes de distribution modernes qui nous permettent d'élargir l'éventail des pays bénéficiant de nos produits; la deuxième était de solliciter une augmentation de 10 à 15 millions de dollars du budget du Département, en contrepartie de l'absence de budgets de fonctionnement sur le terrain et pour développer les programmes thématiques dont il était chargé; la troisième consistait à réorganiser le Département dans la limite des ressources disponibles, afin d'améliorer le mode de communication de l'ONU avec le monde extérieur.

J'ai opté pour la troisième solution. Il s'agit, par cette réorganisation, d'atteindre progressivement les objectifs suivants:

- a) Instaurer une approche pluridisciplinaire parmi les divisions/services en vue de faire mieux apparaître l'intérêt de la planification, de l'exécution et de la diffusion des campagnes thématiques dans tous les médias, en allant plus loin dans le sens de la cohérence et de l'intégration;
- b) Assurer un meilleur équilibre entre la couverture des événements et les services à l'intention du public et les publications concernant l'ensemble des activités de l'Organisation d'une part, et les campagnes de promotion, publications et reportages radiodiffusés et télévisés sur des thèmes particuliers, d'autre part;
- c) Normaliser nos activités d'exploitation des nouvelles, de couverture des événements et de diffusion des informations, afin de produire un message

cohérent, en conservant les services régionaux pour des programmes spécialement ciblés;

- d) Diversifier les formats de nos programmes audio et vidéo, dans le cadre d'un plan de distribution intéressant un plus large éventail de producteurs de radio et de télévision, en vue d'exploiter au maximum les documents de base déjà produits pour les bulletins d'informations;
- e) Regrouper et rationaliser certains projets de l'Organisation et interorganisations afin qu'un même investissement permette de multiplier les modes de présentation et l'utilisation d'imprimés, de diapositives et de documents vidéo;
- f) Moderniser, en les informatisant, les systèmes de communications du Département au Siège et sur le terrain ainsi que leur gestion, de manière à réaliser des économies qui seraient réaffectées au budget du Département;
- g) Nous doter des moyens d'accélérer la conception, l'exécution et l'impression des présentations graphiques et mieux maîtriser le système de distribution;
- h) Renforcer notre présence sur le terrain en prenant diverses mesures - évaluation, roulement et, au besoin, remplacement des directeurs des centres d'information des Nations Unies, redéfinition des tâches confiées aux bureaux extérieurs, mise en relief des activités professionnelles, communication plus étroite avec le Siège et amélioration de la coordination avec le PNUD et autres organismes des Nations Unies, et enfin, resserrement de la coopération avec les médias nationaux et les ONG. Cela permettrait d'intégrer nos plans d'action sur le terrain au plan et aux programmes d'ensemble du Département;
- i) Incorporer les activités financées - l'aide de fonds extra-budgétaires aux programmes existants afin qu'à terme, tous les projets bénéficiant d'un financement extérieur deviennent partie intégrante de nos plans d'ensemble.

En choisissant la dernière option, celle qui demandera le plus d'efforts à la direction comme au personnel, je savais pouvoir compter sur l'appui d'un encadrement solide de professionnels expérimentés. L'approche retenue devrait nous permettre d'accroître notre crédibilité à l'intérieur comme à l'extérieur et d'assurer l'impulsion voulue pour mener à bien une transition difficile. Mais, si vous voulez bien, j'y reviendrai plus tard. Pour réussir à faire passer dans les faits cette troisième option, qui n'implique aucune augmentation des ressources du budget ordinaire, nous devons essayer de trouver des concours extérieurs supplémentaires pour les projets de l'Organisation et pour les campagnes thématiques. Mais nous ne les accepterons que s'ils cadrent avec notre programme d'information et nous assurent une plus grande capacité de diffusion. Aussi ai-je l'intention de rechercher avec des gouvernements, des organismes publics ou privés ou des organisations non gouvernementales des moyens de collaborer avec eux. Permettez-moi de citer deux exemples. D'une part, nous avons mis la dernière main à un accord de coparrainage et de cofinancement avec une très grande agence de presse pour organiser un colloque sur le rôle de l'ONU dans la promotion et le maintien de la paix dans le monde. D'autre part, nous achevons la mise au point avec un gouvernement d'un accord de financement de la production de documentaires

vidéo sur les activités de maintien et de rétablissement de la paix de l'Organisation. Je tiens à souligner que tout appui de cette nature doit totalement cadrer et être compatible avec les mandats d'information définis par le Comité de l'information et l'Assemblée générale et ne pas compromettre la position de l'ONU, qui est l'institution multilatérale du globe.

Les projets de l'Organisation qui nécessitent un appui supplémentaire portent sur la réorganisation des visites guidées, à l'intention des adultes et de enfants, avec l'aménagement d'auditoriums spécialisés équipés de techniques de présentation modernes. Un tel dispositif permettrait de faire connaître l'Organisation et tout le système des Nations Unies, ses mandats, son mode de financement et ses succès. Notre programme éducatif sur ce chapitre, qui demanderait à être grandement élargi pour toucher des milliers d'établissements scolaires et de réseaux publics de télévision, est encore un autre projet qui a besoin d'un appui. Notre budget actuel ne nous permet pas de couvrir le coût de ces projets. Est-ce là une raison d'y renoncer? Le monde compte sur nous pour les réaliser.

Dans le même ordre d'idées, je tiens aussi beaucoup au programme de formation de producteurs de radio et de télévision et de journalistes des pays en développement qui est d'une importance décisive. Notre projet de budget biennal prévoit deux programmes de six semaines au Siège de l'ONU à l'intention de 16 participants. Cela ne suffit pas. Il nous faut aussi organiser une série de séminaires régionaux pour répondre aux besoins impératifs d'une multitude de pays en développement qui doivent se doter de moyens de communication plus efficaces. Ce serait en outre un premier moyen de favoriser un meilleur équilibre de la libre circulation de l'information.

#### Approches nouvelles

Conformément au plan de restructuration du Département de l'information que le Secrétaire général a approuvé à l'automne dernier, j'ai l'intention d'adopter un certain nombre de formules et de principes nouveaux, dont quelques-uns devraient normalement permettre de réaliser des économies. Permettez-moi de vous donner quelques exemples. Le Secrétariat ayant deux langues de travail, les communiqués de presse doivent paraître simultanément en anglais et en français, les deux versions étant exactement semblables. A cette fin, il suffira d'affecter une seule équipe linguistique d'attachés de presse à chaque réunion et de faire adapter le produit de leur travail dans l'autre langue, ce qui assurera le même contenu aux deux versions linguistiques. Sur le plan organisationnel, cela veut dire qu'il n'y a pas lieu de constituer deux équipes linguistiques complètes, censées couvrir toutes deux chaque réunion. Il faudrait plutôt constituer deux équipes linguistiques à peu près aussi fournies, dont une seulement serait en service par réunion, complétées par des équipes plus restreintes d'adaptation des textes anglais en français et vice versa. En outre, puisque les réunions des organes intergouvernementaux se tiennent généralement à intervalles réguliers, il pourrait être demandé aux équipes d'adaptation linguistique de traduire entretemps des publications telles que la Chronique de l'ONU et le Forum du développement. Cette formule serait génératrice d'économies dès lors que le problème de calendrier serait réglé.

Autre principe que je m'emploie à instaurer : l'adoption de nos matériaux d'information dans beaucoup plus de langues que nous ne l'avons fait jusqu'ici, en vue de toucher une bien plus forte proportion des populations du monde. A cet effet, il faudrait, par exemple, créer un grand service d'adaptation linguistique au Siège pour produire les documents dans ces nombreuses langues. Or, c'est

manifestement infaisable, étant donné la multitude de langues importantes qui sont parlées dans le monde en dehors des six langues officielles de l'ONU. Une autre possibilité serait de faire suivre l'adaptation au niveau national, ce qui nous permettrait de toucher bien davantage d'individus sans dépenses récurrentes de personnel et de répartir nos maigres ressources sur une aire géographique beaucoup plus vaste. Nous avons déjà lancé la formule dans certains pays et nous l'essaierons dans d'autres cette année. Cette expérience limitée nous a toutefois amenés à constater qu'il nous est impossible d'avancer rapidement puisque nous devons aussi adapter nos programmes à des publics dont les centres d'intérêt et la langue sont différents.

A mon avis, le changement le plus important au Département de l'information résidera dans la démarche nouvelle que nous suivrons pour formuler et appliquer un programme de communication et d'information efficace. Nous partirons du principe, premièrement, que l'ONU traite de questions de portée mondiale et qu'elle doit toucher des publics cibles différents dans les diverses parties du monde et, deuxièmement, que les diverses composantes du programme d'information doivent être coordonnées, non seulement quant au fond et au contenu, mais encore quant au moment de leur diffusion, pour avoir le maximum d'impact. Il s'agit donc de définir et de réaliser un programme d'ensemble intégré et coordonné à l'intention d'un aussi grand nombre de publics cibles qu'on le jugera nécessaire. Cela exige, en principe, une approche multimédiatique.

Permettez-moi d'illustrer mon propos en prenant l'exemple de notre collaboration avec le Centre contre l'apartheid à la mise sur pied du programme d'information anti-apartheid pour le reste de l'année. C'est un fait notoire que le système odieux de l'apartheid viole tous les principes d'égalité de droits et d'autodétermination des peuples et met ainsi en péril la paix et la sécurité internationales. Nous sommes tous d'accord avec les nombreuses résolutions de l'Assemblée générale affirmant que ce système doit être aboli. Il faut donc que le programme d'information sur ce chapitre soit axé sur plusieurs publics cibles : les populations de l'Afrique du Sud et de l'Afrique australe, mais aussi d'autres pays du continent et du reste du tiers monde, ainsi que des pays industrialisés. Comme vous le voyez, ce programme nécessite le recours simultané à de nombreux médias, puisqu'il s'agit d'atteindre différents groupes de publics cibles par des moyens d'information différents. Le cercle des langues utilisées, outre celles qui sont parlées et comprises dans la zone qui est le théâtre de la lutte contre l'apartheid, doit être élargi si l'on veut faire passer le message au plus vaste public possible dans d'autres pays pour accroître l'appui international à cette lutte. Le contenu des différentes composantes du programme doit être adapté aux caractéristiques des différents groupes de peuples, même si le thème doit en rester rigoureusement conforme aux mandats définis par les Etats Membres. Enfin, il nous faut multiplier les moyens d'éveiller l'attention du public en créant des événements médiatiques, grâce, par exemple, à la participation d'artistes et autres personnalités connues, en diffusant de la documentation radiophonique et audio-visuelle dans divers formats, en menant des actions communes avec d'autres organisations et institutions internationales, en travaillant avec les médias nationaux à l'adaptation de la documentation existante et en mettant au point des méthodes et des modèles de présentation nouveaux et appropriés.

Cette nouvelle démarche exige un directeur de projet pour centraliser les activités. Pour proposer un projet de programme, celui-ci serait appelé à suivre tous les événements relatifs à la question, à coordonner les activités avec ses collègues des autres services organiques et du Département de l'information.

prendre des initiatives pour déterminer les publics cibles à retenir et les médias à utiliser, et à suivre de près le déroulement de chaque activité inscrite au programme.

Il faudra organiser des séances de planification et de programmation stratégique pour définir un programme d'information. Les collègues des différents services - Service des informations, Service des publications et Service Radio et Télévision de la Division de la production écrite et audio-visuelle, Service de diffusion de l'information et Section des ONG et des relations interorganisations de la Division de la diffusion et services de la Division des centres d'information des Nations Unies - se réuniraient pour envisager et définir ensemble les produits et services à produire et les calendriers de production et de distribution à des publics cibles déterminés. Au cas où le programme exigerait le concours de hauts fonctionnaires de l'ONU, et notamment du Secrétaire général, des membres du Service des médias/haute direction seraient aussi invités à participer aux séances de programmation.

L'élaboration du programme pourrait être coordonnée soit par le Directeur du Bureau de l'exécution des programmes, qui est aussi l'adjoint du Secrétaire général adjoint, soit par moi-même, ce type de décision dépendant du degré de participation au processus des divers services et divisions du Département. Le Directeur du Bureau, en sa qualité d'adjoint au Secrétaire général adjoint, devra toutefois veiller à l'exécution courante du programme, tel qu'il a été établi, et il lui appartiendra, si des problèmes se posent durant cette phase, de prendre résolument des mesures pour y remédier. Il convient de préciser, à ce propos, que le Directeur de projet qui, sur le plan organisationnel, fait partie de la Direction des projets et de la promotion, n'est pas le chef hiérarchique de ceux de ses collègues qui participent à la réalisation du projet, lesquels relèvent de leurs directeurs respectifs. Il convient également de noter que chaque directeur a des attributions spécialisées et qu'aucun programme ne peut être exécuté par un seul d'entre eux, ce qui appelle une approche collective, plutôt qu'individuelle, de la part des divers services du Département.

Les professionnels de la communication, vous le savez, doivent se mettre au service des tâches qui leur sont confiées, et non s'en servir. En bref, cette opération doit être menée avec précision et détermination. Quel est en effet l'intérêt de pochettes de presse remises aux médias longtemps après l'événement ou, pour prendre un autre exemple, celui de cassettes radio qui ne parviennent aux producteurs que deux mois après avoir été enregistrées?

Il ne suffit cependant pas toujours de faire parvenir la documentation aux usagers en temps utile pour assurer le succès des programmes d'information. Il faut aussi en mesurer l'impact réel. Je m'associe ici aux vues exprimées au cours des dernières années par le Comité de l'information, à savoir qu'il faut assurer un impact maximum aux programmes et, à cette fin, définir les besoins des publics visés pour mieux adapter ensuite nos produits. C'est là une tâche difficile qu'il faudra du temps pour mener à bien. Les avantages de la méthode sont toutefois évidents, puisqu'elle devrait permettre de réduire le gaspillage et d'accroître l'efficacité de nos programmes.

En résumé, cette nouvelle démarche vise à introduire un système de gestion permettant de traiter des problèmes internationaux conformément aux mandats qui nous sont confiés. Elle devrait nous donner la possibilité d'identifier la nature de la documentation à produire, les publics auxquels ces produits sont destinés, leur calendrier de diffusion et leur coût. Elle suppose aussi que le Département

de l'information travaille en étroite collaboration avec les départements et services organiques responsables des diverses questions et qu'il offre le cadre nécessaire pour que soient utilisés tous les moyens d'atteindre des groupes différents, en temps voulu, pour donner le maximum d'effet à ses programmes.

### Nouvelle structure du Département de l'information

Les nouveaux principes et approches que je viens d'évoquer appellent une structure organisationnelle différente. L'élément nouveau le plus marquant est la création de la Direction des projets et de la promotion, qui joue le rôle décisif de centre de liaison pour toutes les questions dont s'occupe le Département. Comme je l'ai déjà dit, c'est au Directeur de projet de commencer à formuler le programme d'information correspondant à la question qui lui est confiée et d'en suivre l'exécution et l'évolution sur tous les plans, tâche à plein temps s'il en est. Il devra, à cette fin, être en contact étroit avec les services organiques du Secrétariat, qui ont été chargés par les Etats Membres de l'étude de cette question. Puisqu'on me l'a demandé à diverses reprises, je ferai ici une comparaison avec l'ancienne structure du Département. Jusqu'ici, les divers sujets ou centres d'intérêt relevaient de divisions différentes : les questions économiques et sociales relevaient de la Division de l'information économique et sociale, la Palestine de la Division de la presse et des publications, la lutte contre l'apartheid de la Division de la radio et des moyens visuels, et la Namibie du Bureau du Secrétaire général adjoint. Qui plus est, les directeurs de projet n'en étaient pas vraiment les animateurs puisqu'ils n'avaient pas l'entière responsabilité de l'exécution des divers éléments du programme, y compris la distribution des produits, l'échelonnement des diverses phases, l'allocation des ressources budgétaires et l'engagement des dépenses, l'accès aux médias et l'évaluation des réactions du public.

La création de cette nouvelle Direction des projets et de la promotion introduit une nouvelle fonction de communication - celle de formuler, de concert avec les directeurs de projet, la stratégie à adopter pour un programme donné, y compris la sélection des rédacteurs et des directeurs artistiques. Une étroite coopération entre directeurs de projet et spécialistes de la communication est indispensable pour élaborer un programme d'information efficace.

Dans le cas d'une approche multimédia, il doit y avoir coordination dans la production des divers matériaux d'information. Aussi a-t-on jugé nécessaire de fusionner les deux anciennes Divisions de la presse et des publications et de la radio et des moyens visuels en une Division de la production écrite et audio-visuelle.

Il m'a semblé que les fonctions de diffusion, dispersées jusqu'ici entre toutes les divisions ou presque, devaient être regroupées au sein d'une Division de la diffusion. Etant donné que cette division est également celle qui assure la liaison entre le Département et le public, on a inclus dans ses attributions les relations avec le public, les ONG et d'autres institutions, qui relevaient de l'ancienne Division des relations extérieures, et les services fournis aux médias qui relevaient de la Division de la presse et des publications et de la Division de la radio et des moyens visuels.

Etant donné que l'élaboration de projets, la production de matériaux d'information et leur distribution en temps utile sont étroitement liées dans tout programme d'information, il fallait préserver ce lien en assurant une coordination et un suivi. Ce rôle indispensable a été confié au Directeur du Bureau de l'exécution des programmes au sein de la nouvelle structure.

Comme je l'ai déjà dit, l'expansion prévue des fonctions de nos centres d'information, qui jusqu'ici se limitaient à la diffusion d'information et à la fourniture de services au public, exigeait que la gestion des centres soit dissociée des fonctions de diffusion et de gestion des services destinés au public. Etant donné que les centres devront dorénavant participer à l'élaboration, à la production et à la diffusion des matériaux d'information dans les bureaux extérieurs, la Division des centres d'information travaillera parallèlement à la Direction des projets et de la promotion, à la Division de la production écrite et audio-visuelle et à la Division de la diffusion. Toutefois, elle ne participera pas nécessairement à tous les programmes d'information et n'a donc pas été rattachée au Bureau de l'exécution des programmes. Si elle me fait directement rapport, c'est aussi parce que nous devons répondre aux demandes que nous adressent les Etats Membres de renforcer le rôle des bureaux extérieurs et parce que de nombreux systèmes de gestion devront être mis en place pour redéfinir les attributions, la planification régionale, la mécanisation, la normalisation des directives ainsi que la capacité d'élaborer des projets. La Division des centres d'information devra également servir d'interlocuteur aux Etats Membres lorsque des actions au plan national s'avéreront nécessaires.

On a jugé utile, pour assurer une coordination et une complémentarité adéquates, de regrouper les attributions qui étaient celles du Service administratif - ressources en personnel et ressources budgétaires -, celles précédemment dévolues au Groupe de la planification et de l'évaluation des programmes - organisation et évaluation des programmes -, et celles touchant aux services à fournir au Comité de l'information, qui relevaient d'entités différentes au sein du Bureau du Secrétaire général adjoint. Etant donné toutefois qu'il s'agit là d'outils essentiels de gestion pour le chef du Département, ces attributions sont dorénavant toutes confiées à la Division des services administratifs et de la liaison avec les comités de manière à assurer une étroite correspondance entre les programmes et le budget et les mandats confiés au Département par les Etats Membres.

Enfin, j'ai la ferme conviction que les membres du Secrétariat, et notamment le Secrétaire général et d'autres hauts fonctionnaires, sont mieux placés que quiconque pour expliquer aux peuples du monde entier la complexité des questions dont est saisie l'Organisation des Nations Unies, le rôle qu'elle peut jouer dans la solution des problèmes et les limites de son action. Une discussion franche et objective des problèmes avec les publics intéressés devrait permettre de faire mieux comprendre les buts de l'ONU et son rôle éventuel. Consciente de ces possibilités, je mets en place un système qui permettra de tirer parti au maximum de la contribution que les hauts fonctionnaires de l'Organisation peuvent apporter au Bureau des orateurs par l'intermédiaire du Service des médias/Haute Direction et de la Section des services à l'intention du public de la Division de la diffusion. Il nous faut donner un visage humain à l'Organisation des Nations Unies.

A ce propos, je tiens à rappeler certaines des discussions qui ont marqué la réunion du Comité du programme et de la coordination il y a quelques semaines. Un certain nombre de délégations ont souligné à cette occasion qu'il fallait absolument donner une place de premier ordre aux trois activités prioritaires de l'Organisation, à savoir la lutte contre l'apartheid, la Namibie et la Palestine, préoccupation que le Comité fait sienne et dont il a fait état dans ses conclusions et recommandations. Le Secrétaire général, qui avait exprimé l'intention de mettre en place avec souplesse la nouvelle structure administrative du Département de l'information (document A/C.5/42/L.22), et qui est lui aussi d'avis qu'elle doit se prêter à une mise en lumière des trois domaines prioritaires cités, s'emploie à prendre des mesures pour répondre aux préoccupations du Comité à cet égard.

Une comparaison objective de la nouvelle et de l'ancienne structure du Département ne fait pas apparaître de différence foncière. La nouvelle structure comporte les mêmes fonctions et services que par le passé : presse et publications, radio, moyens visuels, distribution, ONG, services à l'intention du public, centres d'information, évaluation, services assurés aux commissions et administration. Certes, de nouvelles fonctions ont été créées et d'anciennes supprimées. La différence tient toutefois essentiellement aux approches et principes nouveaux que j'introduis avec la ferme conviction que les programmes d'information de l'Organisation peuvent être exécutés plus efficacement qu'ils ne l'étaient. La nouvelle structure du Département reflète cette conviction.

Révisions proposées au plan à moyen terme et au budget-programme du Département de l'information pour l'exercice biennal 1988-1989

Il ne devrait faire aucun doute désormais que la politique actuelle du Département de l'information exige que l'accent soit mis non seulement sur la documentation et les services d'information que l'on attend de lui, mais aussi sur la manière dont cette documentation, grâce à une stratégie de communication appropriée, est portée à l'attention des utilisateurs potentiels. Telle est la raison d'être de la nouvelle structure du programme qui a été approuvée par le Comité du programme et de la coordination. L'objectif du sous-programme qui a trait aux services de promotion (sous-programme 1) est de favoriser une meilleure diffusion des informations par les médias et une meilleure connaissance au sein du public du rôle qu'il peut jouer dans le règlement des principales questions dont l'Organisation des Nations Unies est saisie. Cela devrait également permettre de faire mieux connaître l'oeuvre et les objectifs des Nations Unies de par le monde. Les documents et services d'information (sous-programmes 2 et 3) qui, dans le cadre de la précédente structure du programme, étaient fournis au titre des reportages, de l'information approfondie, de la diffusion par la communication interpersonnelle et de la coopération à l'échelle du système, seront maintenus. En outre, grâce à une approche mieux focalisée et plus cohérente, nous pourrions faire une plus large place, dans les médias et dans la conscience du public, aux activités de l'ONU, en particulier en ce qui concerne les questions les plus importantes.

L'évolution des techniques d'information et de communication a été rapide au cours des dernières années et va s'accroissant. La capacité de produire de grandes quantités d'informations et la vitesse à laquelle elles peuvent être transmises ont considérablement augmenté pendant cette période. Le pouvoir de l'information et des idées en a été sensiblement renforcé. Ce phénomène permet aussi de rendre plus réalisables et plus efficaces des campagnes de promotion coordonnées utilisant la radio, les moyens audio-visuels et l'imprimé. Il me semble donc que dans le cadre d'une restructuration et d'une revitalisation du Département de l'information, nous devons tirer pleinement parti des possibilités qui nous sont offertes. Aussi en avons-nous fait un objectif important de notre projet de plan à moyen terme pour la période 1988-1991.

L'évolution des technologies de l'information et de la communication a également permis de s'adresser à un public non seulement plus large mais aussi plus spécialisé. Un autre objectif important qui figure dans notre projet de plan est de définir plus précisément, par une recherche dans le domaine des communications, les caractéristiques du public que nous visons afin de pouvoir l'atteindre plus efficacement.

Enfin, des efforts seront déployés pour augmenter le nombre de personnes que nous pourrions atteindre en travaillant plus étroitement avec les membres du

système des Nations Unies : en augmentant le nombre des documents d'information que nous réalisons et diffusons, de même que le nombre de services que nous fournissons, en renforçant notre présence dans un nombre beaucoup plus grand de pays par l'intermédiaire d'autres bureaux des Nations Unies et en utilisant efficacement d'autres possibilités offertes par les médias.

J'ai le plaisir d'informer ce comité que, lors de sa récente session, le CPC a examiné les révisions proposées au plan à moyen terme pour la période 1984-1989 et a recommandé à l'Assemblée générale de les approuver en y apportant certains amendements.

Les activités qui sont proposées dans le budget-programme pour l'exercice biennal 1988-1989 comprennent les premiers éléments des processus de transformation précédemment évoqués et signalés dans le plan à moyen terme. Ce budget-programme prévoit notamment l'acquisition d'une partie du matériel nécessaire, et les dépenses correspondantes, ainsi que le renforcement des relations avec les médias et d'autres agents de rediffusion. Comme on l'a déjà dit, il ne fait pas apparaître toutes les ressources nécessaires pour acquérir du matériel plus moderne en vue de la planification, de la production et de la diffusion de documents et de services d'information.

Etant donné que le montant total des crédits demandés pour mon département est le même que pour l'exercice biennal précédent, et puisque je me propose d'allouer des ressources à la mise en place des premiers éléments que j'ai déjà mentionnés, une réaffectation s'impose. Je suis cependant décidé à faire en sorte qu'une proportion de plus en plus grande de nos moyens, que ce soit au titre du budget ordinaire ou de fonds extra-budgétaires, soit affectée à des projets spéciaux ou thématiques. Dans le cadre de la présente série de propositions, j'ai l'intention, à tout le moins, de maintenir à leur niveau actuel les ressources réservées aux questions spéciales au cours de l'exercice biennal actuel.

Après avoir réévalué les propositions présentées à l'Assemblée générale à sa quarante-deuxième session, nous avons décidé de proposer la suppression d'un certain nombre de produits pour les raisons suivantes :

- a) Désistement des coproducteurs ou absence d'appui de la part des organisations participantes : deux films sur l'énergie et les mégalo-pôles [2.12 vi)] et World Newspaper Supplement [2.17 v)];
- b) Obsolescence de la technologie : programmes audio-visuels (carrousel à diapositives) avec cassettes audio sur les Stratégies prospectives d'action pour la promotion de la femme [2.7 xi)] et sur le redressement de l'Afrique [2.12 viii)];
- c) Absence de réponse positive de la part des organismes de rediffusion pour des programmes d'information radiophoniques de 15 minutes en français/créole [1.3 xviii)], en hindi [1.3 xix)], en indonésien [1.3 xx)], en japonais [1.3 xxi)], en malais [1.3 xxiii)], en portugais à l'intention de l'Afrique et de l'Amérique latine [1.3 xxiv) et 1.3 xxvi)], en somali [1.3 xxix)] et en urdu [1.3 xxxii)];
- d) Adaptation sur place des programmes en langue nationale ou locale, par exemple en lingala [2.17 ix) 22], en thaï [2.17 ix) 32)] et en urdu [2.17 ix) 34)];
- e) Redéploiement de ressources au profit de produits relevant d'un domaine analogue : remplacement, par exemple, de la production d'un panneau d'exposition photographique sur les événements en Afrique du Sud [2.10 v)] par un programme de

boycottage culturel dans le cadre de la campagne anti-apartheid [nouveau 1.4 ix)]; du montage photographique sur le redressement de l'Afrique [2.12 vii)] par une pochette d'information contenant un résumé du rapport du Comité consultatif des apports financiers à l'Afrique créé par le Secrétaire général [nouveau 1.6 xii)] et par une pochette d'information sur le rapport du Secrétaire général relatif à l'évaluation à mi-parcours du programme de redressement de l'Afrique [nouveau 1.6 xi)];

f) Incorporation de produits dans des programmes existants : ainsi, le programme d'informations radiophoniques de 15 minutes en anglais "A World in Review" sera incorporé à "Scope" [1.3 xii)] et le programme d'informations radiophoniques de 30 minutes en français "Tour d'horizon" sera incorporé à "Perspectives internationales" [2.17 ix) 15)];

g) Cas de produits jugés non rentables, comme les panneaux photographiques sur l'énergie [2.12 x)], sur la Veille météorologique mondiale [2.12 xii)] et sur la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement [2.16 x)];

h) Suppression de produits aux fins du redéploiement de ressources pour des activités nouvelles, à savoir des jeux vidéo d'une durée de cinq minutes sur le thème "L'Afrique : redressement et développement" [2.12 ix)] et sur le thème "De l'énergie pour le XXIe siècle" [2.12 xi)]; des disques vidéo de 30 minutes sur le droit de la mer [2.14 iii)] et sur la Décennie des transports et des communications en Afrique [2.16 xiii)]; enfin, une brochure de 16 pages consacrée aux résultats de la Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire (1987) [2.16 i)].

On propose de remplacer les produits supprimés par de nouvelles activités. Les nouveaux produits proposés comprendraient notamment une pochette d'information sur l'action de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'établissement et du maintien de la paix [nouveau produit 1.3 vi)]; un documentaire dramatisé vidéo d'une heure sur la Namibie [nouveau produit 1.4 xiii)]; un clip vidéo ou une publicité télévisée sous forme de spectacle de marionnettes pour illustrer la question de la discrimination raciale [nouveau produit 1.5 xi)]; un programme d'information visant à faire connaître la Journée internationale de la lutte contre la drogue [nouveau produit 1.6 xx)]; des manifestations médiatiques à organiser par le réseau mondial de centres et services d'information des Nations Unies pour promouvoir le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique [nouveau produit 1.6 xiv)]; la coproduction d'une série télévisée pour les enfants, qui sera diffusée aux heures de grande écoute [nouveau produit 1.6 xxiii)]; Southern Africa News, programme d'information radiophonique hebdomadaire d'une durée de trois à cinq minutes [nouveau produit 2.3 iii)]; L'ONU en action, magazine télévisé hebdomadaire d'une durée de trois à cinq minutes [nouveau produit 2.4 ii)]; Magazine du développement, série de programmes télévisés d'une demi-heure [nouveau produit 2.4 iii)]; et un programme télévisé d'un quart d'heure résumant les activités entreprises par l'ONU en 1988 et 1989 [nouveau produit 2.4 v)].

Outre les produits finals, on propose aussi de nouvelles activités intermédiaires. On mentionnera par exemple l'organisation de vastes campagnes sur les principaux thèmes abordés par l'ONU [nouveau produit 1.1 ii)]; la fourniture d'un soutien médiatique au Secrétaire général et aux hauts fonctionnaires et la sensibilisation du public au rôle joué par l'Organisation des Nations Unies dans la diplomatie multilatérale [nouveau produit 1.2 i)]; la mise en place d'un système assurant l'uniformité du style des messages et de l'image de marque donnée de l'ONU

[nouveau produit 1.2 ii)]; la mise au point de paramètres permettant de procéder à une évaluation systématique des perceptions et des besoins du public [nouveau produit 1.2 iii)]; l'augmentation du nombre de conférences données à l'extérieur par des fonctionnaires qualifiés de l'ONU [nouveau produit 3.4 iii)]; l'organisation de réunions d'information à l'intention des nouveaux représentants résidents du PNUD qui doivent en outre assumer les fonctions de directeur du centre d'information des Nations Unies de leur lieu d'affectation [nouveau produit 3.5 iii)].

Si le Comité le juge nécessaire, je me ferai un plaisir de lui fournir un ensemble de tableaux présentant des informations plus détaillées sur les activités proposées et précisant celles qui resteraient inchangées, celles qui seraient reformulées ou supprimées et celles qui constitueraient de nouvelles activités.

Au cours des 12 prochains mois, j'ai l'intention de procéder à l'évaluation des produits et des services de l'Organisation, notamment les publications (Annuaire des Nations Unies, Chronique de l'ONU, Forum du développement, Afrique : Relance), les visites guidées, le réseau de diffusion et l'accès aux médias et les services de banque de données, en vue d'en améliorer encore la qualité et de faire en sorte qu'ils touchent un public plus large. J'espère que le Comité sera en mesure de nous donner d'autres directives l'année prochaine, sur la base de : études d'évaluation que nous aurons réalisées d'ici là. Nous nous efforcerons sans relâche d'élargir notre audience afin de faire connaître à un public toujours plus vaste le rôle joué par l'Organisation des Nations Unies dans la résolution des grands problèmes mondiaux.

Je voudrais, à ce stade, vous citer quelques-uns des programmes que nous avons mis en train au cours des 12 derniers mois, bien que la réorganisation du Département ne soit pas encore terminée :

a) En collaboration avec le Cabinet du Secrétaire général, nous avons commencé à formuler des programmes visant à mieux informer l'opinion publique internationale du rôle de l'ONU en matière de rétablissement et de maintien de la paix. Le discours que le Secrétaire général a prononcé devant l'Institut universitaire des hautes études internationales à Genève a marqué le début de ces activités qui se sont poursuivies par des informations sur les faits qui ont précédé et suivi la signature des accords de Genève sur l'Afghanistan. Cet événement marquant a contribué à mettre le rôle de l'Organisation des Nations Unies en valeur et, dans le cadre de la nouvelle structure du Département, nous étions préparés à lui donner le maximum de retentissement. Comme je l'ai déjà dit, nous sommes en train, avec l'aide d'appuis extérieurs, d'organiser un important colloque, qui doit se tenir en septembre, sur le rôle de l'ONU en matière de promotion et de maintien de la paix mondiale et de réaliser deux documentaires sur le sujet, qui seront prêts pour cette occasion. Au nombre de nos projets, figurent la réalisation de cassettes vidéo destinées aux médias et aux centres d'information à l'échelle internationale, ainsi que la diffusion dans le monde entier d'informations sur les préparatifs du colloque et le colloque lui-même. Des activités de promotion et des présentations à la presse avant l'événement sont également envisagées. Pour la première fois, l'ONU diffusera à l'intention du public des bandes vidéo sur le rétablissement et le maintien de la paix. Dans le même ordre d'idées, nous préparons, en coopération avec le Comité exécutif des organisations non gouvernementales, la conférence annuelle du Département de l'information pour les ONG, qui doit avoir lieu en septembre avant l'ouverture de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale. La conférence, qui portera également sur la question de la résolution des conflits, du maintien de la paix et de la sécurité mondiale, devrait rassembler 800 ONG.

b) Outre la documentation réalisée normalement et qui utilise le son et l'image, nous nous efforçons d'élaborer des programmes de campagne en collaboration avec nos collègues du Centre contre l'apartheid. Nous avons obtenu de participer à des émissions télévisées très prestigieuses qui nous ont permis d'atteindre des centaines de millions de spectateurs. Nous avons contribué à divers projets - l'exposition "L'art contre l'apartheid", la commémoration de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale avec la participation de la troupe du spectacle musical "Sarafina", la préparation d'une présentation filmée pour la réunion célébrant le vingt-cinquième anniversaire du Comité spécial contre l'apartheid - ainsi qu'à la couverture dans la presse, à la radio et à la télévision de nombreuses manifestations au Siège et à l'étranger, y compris du séminaire latino-américain sur le rôle des médias, qui s'est tenu à Lima (Pérou). Entre autres activités en cours ou prévues, conjointement avec le Centre et le Conseil, il convient de citer l'organisation d'une exposition itinérante sur l'apartheid, les préparatifs de la réunion sur le boycottage culturel de l'Afrique du Sud et le compte rendu de la Conférence régionale des étudiants africains contre l'apartheid. Lorsque la nouvelle structure du Département de l'information sera en place, nous formulerons pour le reste de l'exercice biennal un programme audio-visuel plus complet, comprenant les activités à mener sur le terrain. Je dois reconnaître qu'à ce stade, nous avons encore des difficultés à réaliser et à diffuser nos magazines radiophoniques contre l'apartheid, mais nous renouvelerons nos efforts pour obtenir la coopération d'un plus grand nombre de stations de radio afin de diffuser nos programmes, en particulier sur ondes courtes. Dans ce contexte, le programme d'émissions sur ondes courtes diffusé à titre gracieux a été élargi, depuis le début de l'année 1988, afin d'inclure les nouvelles en anglais destinées à l'Amérique du Nord et à la région des Caraïbes qui émanent de Radio for Peace International, au Costa Rica, et les nouvelles en espagnol de La Voz de los Andes, en Equateur, destinées à l'Amérique latine et à l'Europe. Une dépêche quotidienne et un programme hebdomadaire en espagnol sont diffusés au Costa Rica et dans les pays voisins par la Radio nationale du Costa Rica. "Weekly News" est diffusé en espagnol dans la région des Amériques et des Caraïbes par la Radio de l'Organisation des Etats américains et Radio for Peace International.

c) De même, une campagne multimédia coordonnée est en cours, sous la responsabilité d'un directeur de projet du Service de la direction des projets et de la promotion, et en collaboration étroite avec le Conseil des Nations Unies pour la Namibie. Elle comprend notamment les éléments suivants : des comptes rendus à la radio et dans la presse du séminaire d'Istanbul sur l'indépendance de la Namibie; la rédaction, la révision et la mise à jour de nombreuses publications, dont celle intitulée Namibia: A Trust Betrayed; et des négociations avec la British Broadcasting Corporation au sujet d'un documentaire sur la lutte de la Namibie pour l'indépendance.

d) Conformément au rang élevé de priorité assigné à la crise économique en Afrique et par le Secrétaire général et par l'Assemblée générale à sa treizième session extraordinaire, le Département de l'information, avec l'appui d'autres organismes, a fait un effort considérable au début de 1987 pour maintenir l'attention des médias, et par conséquent de la communauté internationale, sur la crise économique en Afrique. Malgré les nombreuses limitations auxquelles nous nous sommes heurtés l'an dernier, nous avons mené une campagne multimédia intense, sous forme de publications, de pochettes d'information à l'intention de la presse, de brochures et de programmes télévisés et radiophoniques, sans compter de multiples autres activités. J'aimerais mentionner ici, entre autres, trois de nos projets dont les résultats ont été particulièrement bons. Le Département de l'information a fait paraître une publication bimensuelle intitulée

Afrique : Relance, qui a été la première publication de l'ONU à avoir reçu, en décembre, le prestigieux World Hunger Media Award. Elle rend compte des faits importants dans les domaines économique et social et fournit des éléments d'information sur des questions fondamentales. Nous l'envoyons, notamment, à 3 000 journalistes de la presse et de la radio en Afrique et à des pays donateurs. Nous avons également mis au point deux pochettes d'information multimédia, qui comportent des communiqués de presse sur cassette vidéo et de la documentation graphique destinée à être reproduite dans la presse écrite. Une troisième pochette d'information est prévue, qui portera sur le rapport à mi-parcours que le Secrétaire général doit présenter à l'Assemblée au sujet du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique. Enfin, au cours des 11 derniers mois, nous nous sommes chargés d'organiser la couverture, par les médias, des deux conférences internationales organisées par la CEA à Abuja (Nigéria) et à Khartoum (Soudan) et, notamment, d'assurer la présence de journalistes des médias internationaux à ces événements. Un fonctionnaire a également été envoyé à ces conférences en qualité de porte-parole. Les résultats sont éloquents : grâce à nos efforts, ces conférences ont eu un écho retentissant dans les grands médias internationaux, ce qui a très largement contribué à maintenir la crise économique en Afrique au coeur des préoccupations de la communauté internationale.

e) Le Département élabore actuellement une nouvelle stratégie globale d'information sur les questions liées à la femme. Certaines activités lancées au cours des derniers mois ont cependant été bien accueillies. Ainsi, la distribution à l'échelle mondiale d'un macaron et d'un dépliant, le 8 mars, à l'occasion de la Journée internationale de la femme, en même temps que d'une déclaration du Secrétaire général demandant que les problèmes des femmes donnent lieu à une action a été bien reçue par les ONG et a trouvé un large écho dans la presse. De plus, certaines des activités les plus réussies mises en place au cours de la Décennie des Nations Unies pour la femme qui s'est achevée en 1985, notamment le programme radiophonique hebdomadaire, ont été poursuivies. Le Département se fondera sur les résultats des premières consultations tenues avec le Service de la promotion de la femme à Vienne pour élaborer une stratégie plus complète, de manière à mieux traiter des thèmes prioritaires de la Commission de la conditions de la femme jusqu'en 1990.

f) Au cours des huit derniers mois, le Département a mis en place, pour la première fois, un programme d'information multimédia sur les droits de l'homme en coopération avec le Centre des droits de l'homme de Genève. A l'occasion de la célébration cette année du quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le programme du Département met l'accent sur l'importance de cette déclaration comme critère du respect des droits de l'homme et sur la nécessité pour tous les peuples de réaffirmer leur attachement aux principes qui y sont énoncés. Il s'articule autour du thème : "On ne peut vivre pleinement sa vie que dans le respect des droits de l'homme". Cette campagne multimédia, qui a commencé le 10 décembre 1987, Journée des droits de l'homme, vise à mobiliser les ONG en prévision du quarantième anniversaire et à sensibiliser les médias à l'action de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme. La stratégie d'information a été conçue de manière à se poursuivre au-delà de cette commémoration et, au cas où l'Assemblée générale ferait sienne l'idée de lancer en 1989 une campagne mondiale des droits de l'homme, la campagne d'information du Département engloberait également cette dernière.

g) Nous avons commencé à renforcer les bureaux extérieurs en reliant 25 d'entre eux au Siège par messagerie électronique. Il faudrait accélérer ce

processus. Je suis persuadée que les gouvernements pourraient nous aider non seulement en nous offrant des lignes à tarifs réduits mais également en contribuant à accélérer la modernisation des bureaux extérieurs pour que ceux-ci puissent mieux desservir les pays hôtes. Par ailleurs, nous avons établi un système de rotation en ce qui concerne les directeurs des centres et formulé, en liaison avec le Bureau de la gestion des ressources humaines, des directives précises concernant leur nomination. Au cours des 12 prochains mois, 21 directeurs devraient changer d'affectation.

h) Notre programme de formation à l'expression en public, organisé avec le concours du Bureau de la gestion des ressources humaines, a obtenu un grand succès auprès de 30 hauts fonctionnaires, dont 20 secrétaires généraux adjoints et sous-secrétaires généraux, et 50 cadres moyens. Ce programme, auquel plus de 200 autres fonctionnaires sont inscrits pour l'avenir et qui a toujours suscité des réactions positives auprès des participants, a également incité des organisations et des institutions extérieures au système à demander que des fonctionnaires de l'ONU viennent s'adresser à elles. A cet égard, nous sommes en train d'établir un calendrier mensuel d'orateurs et de préparer un certain nombre de textes de base à leur intention ainsi que des auxiliaires audio-visuels et des directives pour les présentations télévisées. Le système des Nations Unies tout entier bénéficie de ce programme de formation, qui est parrainé par le Département en coopération avec le Bureau de la gestion des ressources humaines. Il faut également organiser des programmes dans d'autres bureaux de l'ONU et à l'intention du personnel hors Siège qui est souvent amené à prendre la parole en public.

i) Nous avons sensiblement modifié la Chronique de l'ONU. J'aurais cependant encore besoin de faire appel à des experts pendant quelques mois afin d'élaborer une stratégie à moyen terme destinée à accroître l'audience de l'ensemble des publications et à en réduire les coûts de production et de promotion.

j) En septembre dernier, nous avons lancé un nouveau magazine télévisé hebdomadaire d'une durée de trois à cinq minutes, consacré à différents thèmes étudiés par l'ONU. Ce magazine est diffusé dans 100 pays chaque semaine et touche des centaines de millions de téléspectateurs.

k) Grâce à l'aide d'un certain nombre d'organismes nationaux de radiodiffusion et d'organisations non gouvernementales, nous sommes depuis peu en mesure d'étendre l'adaptation des programmes radiophoniques de l'Organisation à d'autres langues locales telles que l'urdu (Pakistan Broadcasting Corporation), le norvégien (Association norvégienne pour les Nations Unies) et le dari et le pashtou (Radio Afghanistan).

l) Nous produisons désormais un résumé de l'année sur vidéocassette. Ce programme, d'une durée de 14 minutes, a été présenté aux correspondants de presse à la mi-décembre puis diffusé dans 86 pays à partir du 28 décembre, touchant également des centaines de millions de spectateurs.

m) Nous devrions être en mesure de produire une nouvelle série de programmes télévisés consacrés à des questions de développement, en commençant par deux programmes pilotes consacrés l'un à la dette extérieure et l'autre au développement de l'Afrique. Nous savons que dans ce domaine aussi nous pouvons obtenir de bons résultats.

n) Afin de faire mieux comprendre les médias dans le monde, nous sommes en train d'achever l'établissement de fichiers sur les médias de tous les pays où

existe un centre d'information de l'ONJ. Ces fichiers devraient être prêts à la fin juin et seront ensuite vérifiés à l'aide de données recueillies sur place. Il serait peut-être possible de les publier cette année et de prévoir leur mise à jour régulière. Les renseignements ainsi obtenus nous permettront, notamment, d'identifier les pays où les programmes de formation dans le domaine de la radiodiffusion seraient le plus utile.

Trois autres domaines d'activités connexes importantes devront être étudiés et examinés avec soin : la formation des fonctionnaires du Département; la mise en place d'un serveur électronique et la participation du Département et d'autres organismes et programmes du système des Nations Unies à des expositions internationales. Avec le concours des organes intergouvernementaux et interinstitutions compétents, j'espère être en mesure d'étudier ces questions dans les mois qui viennent et de parvenir à des solutions qui permettront à l'Organisation de renforcer l'efficacité de ses moyens de communication.

Il est essentiel que je vous fasse part au plus précisément que possible de l'idée que je me suis faite au cours des 12 derniers mois de ce que devrait être le rôle de l'information dans le cadre de la réforme de l'Organisation et de la manière dont je me propose de maximiser la contribution du Département à cet objectif.

Le Département est en train de mettre en place de nouveaux programmes et d'évaluer les programmes qui seront maintenus, notamment le programme de publication, les activités radiophoniques et les services destinés aux visiteurs. Aussi serions-nous très reconnaissants au Comité des conseils qu'il pourrait nous donner. Je serais également très heureuse de lui faire rapport et de lui présenter des propositions l'année prochaine sur les questions d'intérêt dans le dialogue permanent qui s'est instauré entre le Comité et le Département.

En conclusion, je voudrais m'excuser de la longueur de ma déclaration d'aujourd'hui, mais je pense qu'il était essentiel d'exposer aussi précisément que possible les activités du Département au cours de l'année écoulée ainsi que mes vues sur ce que nous pouvons faire pour maximiser les activités de l'Organisation dans le domaine de l'information.

Je forme des vœux très sincères pour que les travaux du Comité soient fructueux et productifs. Avec votre appui et celui des fonctionnaires du Département, je ne doute pas que nous disposions de tous les éléments nécessaires pour faire mieux connaître les buts et les activités de l'Organisation.

### ANNEXE III

#### Projet de recommandations soumis par la Tunisie au nom des Etats membres du Groupe des 77

Le Comité de l'information, conformément aux résolutions précédentes de l'Assemblée générale sur l'information et au mandat qui lui a été donné dans la résolution 34/182 du 18 décembre 1979, soumet les recommandations suivantes à l'Assemblée générale :

1. Tous les pays, le système des Nations Unies dans son ensemble et toutes les parties intéressées devraient collaborer à l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, conçu comme un processus évolutif et continu et fondé notamment sur la libre circulation et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information, qui garantisse la diversité des sources d'information et le libre accès à l'information; en particulier, il faut d'urgence mettre un terme à l'état de dépendance des pays en développement dans le domaine de l'information et de la communication, car le principe de l'égalité souveraine des nations s'étend aussi à ce domaine; ce nouvel ordre doit également contribuer à renforcer la paix et la compréhension internationale, à permettre à tous de participer effectivement à la vie politique, économique, sociale et culturelle et à favoriser les droits de l'homme et la compréhension et l'amitié entre toutes les nations; il convient de souligner l'action soutenue menée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, qui conserve à cet égard son rôle central, pour éliminer graduellement les déséquilibres existants en matière d'information et de communication et encourager la libre circulation et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information, conformément aux résolutions qu'elle a adoptées par consensus dans ce domaine.

2. Etant donné le rôle important que les médias du monde entier peuvent librement jouer en particulier dans la conjoncture actuelle, les recommandations ci-après sont formulées :

a) Les médias devraient être encouragés à rendre compte plus largement des efforts faits par la communauté internationale en vue du développement mondial et, en particulier, des efforts déployés par les pays en développement pour progresser dans les domaines économique, social et culturel;

b) Le système des Nations Unies dans son ensemble devrait mener une action concertée par l'intermédiaire de ses services d'information, pour donner une image plus complète et plus réaliste de ses activités et de son potentiel dans l'action qu'il mène, conformément aux principes et aux buts de la Charte des Nations Unies et aux résolutions de l'Assemblée générale, notamment pour assurer le droit à l'autodétermination, éliminer toutes les formes de racisme, d'agression, de domination et d'occupation étrangères en vue d'instaurer un climat de confiance, renforcer le multilatéralisme, et encourager l'action des Nations Unies en faveur du développement;

c) Tous les pays devraient être instamment priés d'aider les journalistes à accomplir librement et efficacement leurs tâches professionnelles et d'assurer le respect de leur intégrité physique.

3. Etant donné les déséquilibres dont pâtit à l'heure actuelle la circulation internationale de l'information, tout particulièrement dans le cas des pays en développement, il faudrait s'attacher d'urgence à éliminer les déséquilibres

existants, notamment en diversifiant les sources d'information et en respectant les intérêts, les aspirations et les valeurs socio-culturelles de tous les peuples.

4. Le système des Nations Unies dans son ensemble, et notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, de même que les pays développés devraient être instamment priés de se concerter avec les pays en développement pour les aider à renforcer leur infrastructure d'information et de communication, et pour favoriser leur accès aux techniques avancées de communication, en fonction du rang de priorité qu'ils confèrent à ces domaines, en vue de leur permettre d'élaborer librement et indépendamment leurs propres politiques d'information et de communication, eu égard à leurs valeurs sociales et culturelles, en tenant compte du principe de la liberté de la presse et de l'information. A cet égard, il convient d'appuyer la poursuite et le renforcement de programmes pratiques de formation pour les journalistes de la presse, de la radio et de la télévision des pays en développement.
5. Le Comité de l'information prend note avec satisfaction des efforts déployés à l'échelon régional, notamment entre les pays en développement, ainsi que de la coopération entre pays développés et pays en développement pour continuer à renforcer leurs infrastructures d'information, en particulier dans les domaines de la formation et de la diffusion de l'information, en vue d'encourager la libre circulation et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information.
6. Il convient de rappeler l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui dispose que tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit, et l'article 29, qui stipule que ces droits et libertés ne pourront, en aucun cas, s'exercer contrairement aux buts et aux principes des Nations Unies.
7. Il convient de réaffirmer les paragraphes pertinents de la résolution 59 (I) de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1946, dans laquelle l'Assemblée a notamment déclaré que la liberté de l'information est un droit de l'homme fondamental.
8. Eu égard au rôle essentiel que l'Assemblée générale doit jouer dans l'élaboration, la coordination et l'harmonisation des politiques et activités des Nations Unies dans le domaine de l'information, le Secrétaire général devrait veiller à ce que l'action du Département de l'information, pivot de tout le mécanisme d'information de l'Organisation des Nations Unies, soit renforcé et amélioré, compte tenu des buts et principes de la Charte des Nations Unies et des domaines prioritaires tels que ceux indiqués dans le paragraphe 1 de la section III de la résolution 35/201 de l'Assemblée générale en date du 16 décembre 1980, dans d'autres résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et dans les recommandations du Comité de l'information, de manière à faire mieux connaître l'Organisation des Nations Unies et à assurer une couverture objective plus cohérente de ses activités. Le Secrétaire général devrait veiller à ce que le Département de l'information :
  - a) Coopère plus régulièrement avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, notamment au niveau opérationnel, afin de contribuer le plus efficacement possible à l'action qu'elle mène en faveur d'une libre circulation et d'une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information;

b) Continue à coopérer avec le Mouvement des pays non alignés, avec le pool des agences de presse des pays non alignés, avec l'Eco-Pool et l'Organisme de radiodiffusion des pays non alignés ainsi qu'avec les organisations intergouvernementales et régionales et les agences de presse des pays en développement. A cet égard, le Département de l'information devrait suivre, le cas échéant, les grandes réunions du Mouvement et en particulier celles du Sommet, ainsi que celles des organisations intergouvernementales et régionales, et ainsi encourager concrètement une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information;

c) Continue de diffuser des informations sur les activités de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines des droits de l'homme, de la décolonisation, de l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et de l'occupation étrangère;

d) Assure la plus large diffusion possible aux informations concernant les graves problèmes économiques que connaît le monde en général et, en particulier, les difficultés économiques sérieuses auxquelles se heurtent les pays les moins avancés et fasse ressortir la nécessité de renforcer la coopération économique internationale en vue de résoudre le problème de la dette extérieure des pays en développement;

e) N'épargne aucun effort pour diffuser largement et faire connaître le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique 1986-1990 et les efforts considérables de redressement et de développement faits par les pays d'Afrique ainsi que les mesures positives prises par la communauté internationale en vue de remédier à la grave situation économique qui prévaut en Afrique;

f) Continue à rendre compte de manière appropriée de la Campagne mondiale pour le désarmement;

g) Diffuse de façon appropriée et précise, et conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation relatives à la question de Palestine et à la situation au Moyen-Orient, des informations sur la lutte menée par le peuple palestinien (particulièrement le soulèvement actuel) et par la population arabe dans les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés par Israël depuis 1967, y compris Jérusalem, en vue de la réalisation et de l'exercice de leurs droits nationaux inaliénables, et fasse rapport au Comité de l'information à sa session consacrée aux questions de fond en 1989;

h) Intensifie ses activités relatives à la politique et aux pratiques d'apartheid et diffuse davantage d'informations à ce sujet, en ayant dûment à l'esprit les mesures unilatérales et la censure officielle imposées aux médias nationaux et internationaux quant à tous les aspects de cette question et fasse rapport au Comité de l'information à sa session consacrée aux questions de fond en 1989;

i) Redouble d'efforts pour sensibiliser l'opinion mondiale à l'occupation illégale de la Namibie et continue à diffuser de façon appropriée et précise, avec toute l'assistance du Conseil des Nations Unies pour la Namibie et du système des Nations Unies dans son ensemble, des informations sur la lutte du peuple opprimé de Namibie pour l'autodétermination, l'indépendance nationale et la liberté, ainsi que sur la nécessité d'appliquer rapidement et intégralement le plan de l'Organisation des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie;

j) Continue à rendre compte de manière appropriée des activités de l'Organisation concernant la situation dans les territoires non autonomes;

k) Rende compte de manière appropriée et impartiale de toutes les opérations de maintien de la paix de l'Organisation, compte tenu de leur importance capitale pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales;

l) Continue de diffuser des informations sur les résolutions de l'Organisation relatives au terrorisme sous toutes ses formes, notamment sur les résolutions 40/61 et 42/159;

m) Renforce ses programmes d'information concernant la femme et son rôle dans la société;

n) Rende compte, de façon accrue, des efforts déployés par les organisations des Nations Unies et par les Etats Membres dans le cadre de leur campagne contre le trafic illicite des stupéfiants et l'abus des drogues.

9. Compte tenu de la situation internationale actuelle, le Département de l'information devrait continuer de s'efforcer d'amener les peuples du monde à bien comprendre l'action et les objectifs des organismes des Nations Unies et de renforcer l'image qu'ils ont de l'ensemble du système. A cet égard, le Secrétaire général devrait veiller à ce que le Département de l'information :

a) Continue de maintenir l'indépendance de ses services de rédaction et de veiller à l'exactitude de toute la documentation qu'il produit et prenne les mesures qui s'imposent afin que cette documentation fournisse des informations objectives et équitables sur les problèmes dont s'occupe l'Organisation, en rendant compte, le cas échéant, des opinions divergentes;

b) Continue, dans le cadre de l'examen de son rôle, de ses résultats et de ses méthodes de travail, d'étudier la possibilité d'utiliser des techniques modernes pour la collecte, la production, le stockage, la diffusion et la distribution des matériels d'information, y compris le recours à des satellites, et fasse rapport au Comité de l'information à sa session consacrée aux questions de fond en 1989 sur les incidences éventuelles de ces techniques sur les procédures en vigueur;

c) Envisage d'étendre son programme d'informations téléphoniques aux frais des utilisateurs;

d) Poursuive sa coopération avec les pays qui se sont déclarés prêts à aider l'Organisation des Nations Unies à reprendre ses émissions sur ondes courtes en mettant gratuitement à sa disposition leurs réseaux nationaux et encourage ce type de coopération avec les pays développés et en développement dont les capacités sont reconnues dans ce domaine;

e) Prenne des mesures adéquates pour reprendre les programmes radio enregistrés sur bandes magnétiques qui avaient été temporairement supprimés, en veillant à ce qu'ils soient utilisés efficacement et aient le maximum d'impact sur les auditeurs, et fasse rapport à ce sujet à l'Assemblée générale à sa quarante-troisième session;

f) Poursuive son programme annuel de formation à l'intention des journalistes de la presse, de la radio et de la télévision des pays en développement;

g) Donne son plein concours aux établissements d'enseignement des Etats Membres et continue d'organiser des séminaires destinés aux éducateurs et aux responsables des politiques d'enseignement;

h) Au sujet des suppressions de programmes proposées par le Département de l'information, le Secrétaire général est prié d'arrêter toutes les mesures prises dans ce sens et de soumettre un rapport complet sur la question à l'Assemblée générale à sa quarante-troisième session;

i) Le Département de l'information devrait rendre compte de toutes les réunions de l'Organisation des Nations Unies au moyen de communiqués de presse quotidiens et de résumés hebdomadaires, dans les langues de travail de l'Organisation, en rapportant fidèlement et objectivement les vues de toutes les délégations. Il devrait également continuer de collaborer étroitement avec les membres de l'Association des journalistes accrédités auprès de l'Organisation des Nations Unies et de leur apporter son concours en tenant compte des besoins et exigences de ces journalistes et en veillant particulièrement à ce que les communiqués de presse leur fournissent la matière première dont ils ont besoin pour rendre dûment compte des activités de l'Organisation et en organisant des conférences de presse et des réunions d'information à leur intention;

j) Le Département de l'information devrait être invité à utiliser d'une manière adéquate les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies dans sa documentation écrite et audio-visuelle et à se servir d'une manière équilibrée des deux langues de travail du Secrétariat;

k) Le Département de l'information devrait veiller à ce que sa documentation parvienne en temps utile aux abonnés et aux centres d'information des Nations Unies.

10. Le Secrétaire général est instamment prié de poursuivre ses efforts pour donner une base financière saine et stable au Département de l'information, et lui permettre ainsi de produire en temps voulu ses publications, en particulier le Forum du développement, l'Annuaire des Nations Unies, la Chronique des Nations Unies, Afrique Relance et le Supplément mondial de presse, et de veiller à ce que les rédactions de ces publications ne se départissent pas de leur politique d'indépendance intellectuelle et rendent dûment compte des activités de l'Organisation, et de faire rapport à ce sujet au Comité de l'information à sa session consacrée aux questions de fond en 1989.

11. Le rôle irremplaçable des centres d'information des Nations Unies, qui sont reconnus comme l'un des moyens les plus importants de diffuser des informations sur l'Organisation des Nations Unies dans le monde entier, devrait être renforcé. A ce propos, les centres d'information des Nations Unies devraient intensifier leurs communications directes et systématiques avec les médias locaux, les établissements d'enseignement et les organisations non gouvernementales reconnues par le Conseil économique et social, selon des modalités mutuellement avantageuses, et il faudrait évaluer en permanence les activités dans ce domaine. Aucun effort ne devrait être épargné pour établir une coordination étroite avec les bureaux extérieurs des organismes des Nations Unies, en particulier ceux du Programme des Nations Unies pour le développement, de façon à éviter les doubles emplois, compte tenu de l'autonomie fonctionnelle des centres d'information des Nations Unies. Le Département devrait faire en sorte que le grand public ait facilement et librement accès aux centres d'information des Nations Unies et à toute la documentation dont ils assurent la diffusion. Il est également engagé vivement à accélérer le processus de raccordement au système de courrier électronique des centres d'information des Nations Unies non encore reliés.

12. Eu égard à la nécessité de coordonner les activités du système des Nations Unies dans le domaine de l'information et au rôle important que le Comité commun de l'information des Nations Unies joue à cet égard, le Département de l'information est encouragé à continuer de prendre activement part aux activités dudit Comité.
13. Il est reconnu que la distribution gratuite de documentation est nécessaire aux activités d'information de l'Organisation des Nations Unies. Cependant, si la demande augmente et chaque fois que cela est possible et souhaitable, le Département de l'information devrait activement encourager la vente de cette documentation.
14. Le Secrétaire général est prié de veiller à ce que la réorganisation et la restructuration du Département de l'information contribuent à renforcer les programmes et activités dont le Département de l'information a été chargé et à améliorer leur résultat, en tenant compte de la nécessité d'une répartition géographique équitable des postes.
15. Le Secrétaire général devrait prendre des mesures efficaces pour accroître, au sein du Département de l'information, la représentation des pays en développement et des autres groupes de pays sous-représentés, notamment aux classes supérieures, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies, et soumettre un rapport à ce sujet au Comité de l'information, à sa session consacrée aux questions de fond en 1989.
16. Le Secrétaire général devrait être prié de veiller à ce que le Groupe des Caraïbes exécute intégralement son programme et notamment applique les dispositions de la résolution 38/82 B de l'Assemblée générale, et de présenter au Comité de l'information, à sa session consacrée aux questions de fond en 1989, un rapport sur les mesures prises pour appliquer cette recommandation.
17. Le Secrétaire général devrait être prié de maintenir en fonction le Groupe du Moyen-Orient et des Etats arabes, qui produit des programmes de télévision et de radio en arabe, de renforcer et de développer ce groupe de manière qu'il puisse fonctionner de façon efficace, et de présenter au Comité de l'information, lors de sa session consacrée aux questions de fond en 1989, un rapport sur l'application de cette recommandation.
18. Le système des Nations Unies, plus particulièrement l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, devrait s'efforcer de fournir aux pays en développement tout l'appui et toute l'aide possibles, compte dûment tenu de leurs intérêts et de leurs besoins dans le domaine de l'information et des mesures déjà prises dans le cadre du système; il devrait notamment :
- a) Mettre en valeur les ressources humaines indispensables pour améliorer les systèmes d'information et de communication des pays en développement et aider à poursuivre et renforcer des programmes de formation pratique comme il en existe déjà, avec des appuis publics et privés, dans l'ensemble du monde en développement;
  - b) Créer des conditions qui permettront progressivement aux pays en développement de se doter, en utilisant leurs propres ressources, de techniques de communication adaptées à leurs besoins nationaux et de produire les éléments de programmes nécessaires, notamment pour la radio et la télévision;
  - c) Aider à créer et développer des réseaux de télécommunications aux niveaux sous-régional, régional et interrégional, notamment entre les pays en développement.

19. A cet égard, un appui total devrait toujours être fourni au Programme international pour le développement de la communication de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, qui constitue une étape importante dans la mise en place de ces infrastructures.

20. Il est demandé que les recommandations relatives aux activités du Département de l'information soient appliquées au moyen des ressources disponibles, compte tenu des priorités définies par l'Assemblée générale.

Amendements proposés par le Groupe des Etats occidentaux et le Japon  
au projet de recommandations soumis par le Groupe des 77

Le Comité de l'information soumet les recommandations suivantes à l'Assemblée générale :

1. Le Comité de l'information réaffirme que la liberté de l'information, droit de l'homme fondamental, est la pierre de touche de toutes les libertés auxquelles l'Organisation des Nations Unies est attachée. Tous les pays, le système des Nations Unies dans son ensemble et toutes les parties intéressées sont encouragés à appuyer l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, conçu comme un processus évolutif et continu; cela signifie que tous les pays devraient coopérer pour renforcer les capacités de tous en matière de communication, l'accent étant mis, en particulier, sur les médias des pays en développement; et cela ne signifie en aucune façon que des restrictions seraient apportées à la libre circulation de l'information ou à la liberté de la presse. Les efforts visant à accroître la capacité des médias, qui devraient aussi prendre en compte les besoins des médias indépendants et privés, ont pour but de permettre à tous de participer effectivement à la vie politique, économique, sociale et culturelle et à favoriser les droits de l'homme et les relations amicales entre les nations. Il convient de souligner l'action soutenue menée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, qui conserve à cet égard son rôle central dans le système des Nations Unies, pour éliminer progressivement les disparités qui existent dans les domaines de l'information et de la communication. Cette action tend à éliminer les déséquilibres existant dans ce domaine et à favoriser la libre circulation et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information.
  
2. Compte pleinement tenu du rôle important que les médias du monde entier peuvent librement jouer, les recommandations ci-après sont formulées :
  - a) Les médias devraient être encouragés à rendre compte plus largement des efforts faits par la communauté internationale en vue du développement mondial et, en particulier, des efforts déployés par les pays en développement pour progresser dans les domaines économique, social et culturel;
  - b) Le système des Nations Unies dans son ensemble devrait mener une action concertée, par l'intermédiaire de ses services d'information, pour donner une image plus complète et plus réaliste de ses activités et de son potentiel dans l'action qu'il mène conformément aux principes et aux buts de la Charte des Nations Unies.
  
3. Le Comité invite instamment tous les pays à aider les journalistes à accomplir librement et efficacement leurs tâches professionnelles et condamne fermement toute atteinte à leur intégrité physique.
  
4. Etant donné les déséquilibres dont pâtit à l'heure actuelle la circulation internationale de l'information, en particulier dans le cas des pays en développement, il faudrait s'attacher à éliminer les inégalités existantes et tous les autres obstacles, tant intérieurs qu'extérieurs, à la libre circulation et à une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information, des idées et des connaissances, en diversifiant les sources d'information et en respectant les intérêts, les aspirations et les valeurs socioculturelles de tous les peuples en vue de progresser vers la réalisation de cet objectif essentiel.

5. Le système des Nations Unies dans son ensemble, et notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, de même que les pays développés, devraient être instamment invités à coopérer de concert avec les médias des pays en développement pour les aider à renforcer leur infrastructure d'information et de communication et pour faciliter leur accès aux techniques avancées de communication, en fonction de leurs besoins et du rang de priorité qu'ils confèrent à ces domaines, en vue de permettre à ces pays et à leurs médias d'élaborer librement et indépendamment leurs propres politiques d'information et de communication, eu égard à leurs valeurs sociales et culturelles sur la base du principe de la liberté de la presse et de l'information. A cet égard, il convient d'appuyer la poursuite et le renforcement de programmes pratiques de formation pour les journalistes de la presse, de la radio et de la télévision des pays en développement.

6. Le Comité de l'information prend note avec satisfaction des efforts déployés à l'échelon régional, notamment entre les pays en développement, ainsi que de la coopération entre pays développés et pays en développement, pour continuer à renforcer les structures d'information de ces derniers, en particulier dans les domaines de la formation et de la diffusion de l'information, en vue de favoriser la libre circulation et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information.

7. Il convient de rappeler l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui dispose que tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit, et l'article 29, qui stipule que ces droits et libertés ne pourront, en aucun cas, s'exercer contrairement aux buts et aux principes des Nations Unies.

8. Le Département de l'information devrait continuer à s'efforcer de faire mieux connaître et comprendre à tous les peuples de la terre les activités et les buts de l'Organisation des Nations Unies. Dans l'exécution de son mandat, le Département devrait aussi contribuer, dans le domaine qui relève de sa compétence, à rehausser l'image du système des Nations Unies dans son ensemble. A cette fin, il est demandé au Département de veiller à rendre compte de manière objective et plus méthodique des activités de l'Organisation et de les faire connaître davantage, notamment dans les domaines suivants : paix et sécurité internationales, désarmement, maintien et rétablissement de la paix, situation au Moyen-Orient, question de Palestine, autodétermination, Namibie, droits de l'homme, élimination de toutes les formes de discrimination raciale et de l'apartheid, promotion de la condition de la femme, développement économique et social, dette extérieure, redressement économique et développement de l'Afrique, trafic illicite de stupéfiants et abus des drogues, Afghanistan, Cambodge et terrorisme.

9. Le Comité appuie pleinement les efforts soutenus déployés par le Secrétaire général, conformément aux recommandations du Groupe des Dix-Huit, en vue de la restructuration et de la revitalisation du Département.

10. Le Comité recommande au Secrétaire général de veiller à ce que, dans la limite des ressources existantes, le Département de l'information :

a) Continue de maintenir l'indépendance de ses services de rédaction et de veiller à l'exactitude de toute la documentation qu'il produit et prenne les mesures qui s'imposent afin que cette documentation fournisse des informations

objectives et équitables sur les problèmes dont s'occupe l'Organisation, en rendant compte, le cas échéant, des opinions divergentes;

b) Continue, dans le cadre de l'examen de son rôle, de ses résultats et de ses méthodes de travail, d'étudier la possibilité d'utiliser des techniques modernes pour la collecte, la production, le stockage, la diffusion et la distribution des matériels d'information, y compris le recours à des satellites, et fasse rapport au Comité de l'information à sa prochaine session;

c) Envisage d'étendre son programme d'informations téléphoniques aux frais des utilisateurs;

d) Poursuive sa coopération avec les pays qui se sont déclarés prêts à aider l'Organisation des Nations Unies à reprendre ses émissions sur ondes courtes en mettant gratuitement à sa disposition leurs réseaux nationaux et encourage ce type de coopération avec les pays développés et en développement et tous leurs médias ayant des capacités reconnues dans ce domaine;

e) Rende compte quotidiennement de toutes les réunions de l'Organisation des Nations Unies, dans les langues de travail de l'Organisation, en rapportant fidèlement et objectivement les vues de toutes les délégations. Il devrait également continuer de collaborer étroitement avec les membres de l'Association des journalistes accrédités auprès de l'Organisation des Nations Unies et de leur apporter son concours en tenant compte de leurs besoins et de leurs exigences, particulièrement grâce à des communiqués de presse, des conférences de presse et des réunions d'information qui leur fournissent la matière première dont ils ont besoin pour rendre compte des activités de l'Organisation;

f) Utilise d'une manière adéquate les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies dans sa documentation écrite et audio-visuelle et se serve d'une manière équilibrée des deux langues de travail du Secrétariat;

g) Veille à ce que sa documentation parvienne en temps utile aux abonnés et aux centres d'information des Nations Unies;

h) Poursuive, à l'intention des journalistes de la presse, de la radio et de la télévision des pays en développement, son programme annuel de formation axé sur les questions intéressant l'Organisation;

i) Donne son concours aux établissements d'enseignement des Etats Membres.

11. Les rapports que le Département de l'information présentera à l'avenir au Comité de l'information et à l'Assemblée générale, en particulier sur de nouveaux programmes ou sur l'expansion de programmes existants, devraient contenir :

a) Des renseignements plus complets sur le produit du Département en ce qui concerne chaque question inscrite à son programme de travail, qui est la base de son budget-programme;

b) L'indication du coût des activités entreprises au titre de chaque question;

c) Des renseignements plus complets sur les groupes cibles, l'utilisation finale des produits du Département et l'analyse de la rétroinformation reçue par le Département;

d) Un état indiquant le rang de priorité que le Secrétaire général a attribué aux activités en cours ou à venir du Département dans des documents traitant de ces activités;

e) L'évaluation par le Département de l'efficacité de ses différents programmes et activités, eu égard notamment à la nécessité de revoir constamment les éléments et activités de programmes internes.

12. Le Comité prie instamment le Département de l'information de veiller à ce que ses publications soient publiées et diffusées en temps voulu. Le Département de l'information devrait continuer de maintenir l'indépendance de ses services de rédaction, de veiller à l'exactitude de toute la documentation qu'il produit et d'assurer que cette documentation fournisse des informations objectives et équitables sur les problèmes dont s'occupe l'Organisation des Nations Unies et rende compte, le cas échéant, des opinions divergentes.

13. Le Comité prie instamment le Secrétaire général de poursuivre ses efforts pour donner une base financière saine et stable, y compris les effectifs voulus, au Forum du développement, dont le Département devrait assurer la distribution.

14. Le Comité reconnaît que les centres d'information sont des moyens importants de diffuser des informations sur l'Organisation des Nations Unies dans le monde entier. A ce propos, les centres d'information des Nations Unies devraient intensifier leurs communications directes et systématiques avec les médias locaux, les établissements d'enseignement et les organisations non gouvernementales. Le Département devrait assurer une évaluation régulière des activités dans ce domaine. Aucun effort ne devrait être épargné pour établir une coordination étroite avec les bureaux extérieurs des organismes des Nations Unies, en particulier ceux du Programme des Nations Unies pour le développement, de façon à éviter les doubles emplois, compte tenu de l'autonomie fonctionnelle des centres d'information des Nations Unies. Le Département devrait faire en sorte que le grand public ait facilement et librement accès à tous les centres d'information des Nations Unies et à toute la documentation dont ils assurent la diffusion. Il est également engagé vivement à accélérer le processus de raccordement au système de courrier électronique des centres d'information des Nations Unies non encore reliés.

15. Eu égard à la nécessité de coordonner les activités du système des Nations Unies dans le domaine de l'information et au rôle important que le Comité commun de l'information des Nations Unies joue à cet égard, le Département de l'information est encouragé à continuer de prendre activement part aux activités dudit comité.

16. Il est reconnu que la distribution gratuite de documentation est nécessaire aux activités d'information de l'Organisation des Nations Unies. Cependant, si la demande augmente, et chaque fois que cela est possible et souhaitable, le Département de l'information devrait activement encourager la vente de cette documentation.

17. Le Secrétaire général devrait être prié de veiller à ce que tous les groupes radio régionaux exécutent intégralement leur programme radiophonique.

18. Parallèlement à la coopération bilatérale, le système des Nations Unies, plus particulièrement l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, devrait s'efforcer de fournir aux médias des pays en développement tout l'appui et toute l'aide possibles, compte dûment tenu de leurs intérêts et de leurs

besoins dans le domaine de l'information et des mesures déjà prises dans le cadre du système; il devrait notamment :

a) Mettre en valeur les ressources humaines indispensables pour améliorer les systèmes d'information et de communication des pays en développement et aider à poursuivre et renforcer des programmes de formation pratique comme il en existe déjà, avec des appuis publics et privés, dans l'ensemble du monde en développement;

b) Créer des conditions qui permettront aux médias des pays en développement de se doter, en utilisant leurs propres ressources, de techniques de communication adaptées aux besoins nationaux et de produire les éléments de programmes nécessaires, notamment pour la radio et la télévision;

c) Aider à créer et développer des réseaux de télécommunications aux niveaux sous-régional, régional et interrégional, notamment entre les pays en développement.

19. A cet égard, un appui total devrait être fourni au Programme international pour le développement de la communication de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, qui devrait aider les médias publics et privés.

20. Le Comité demande que les recommandations relatives aux activités du Département de l'information soient appliquées au moyen des ressources disponibles.

ANNEXE V

Amendements proposés par la Chine au projet de recommandations  
du Groupe des 77

1. Remplacer le paragraphe 10 par le texte suivant :

Le Secrétaire général devrait être prié de poursuivre ses efforts pour éliminer rapidement le retard dans la publication de l'Annuaire des Nations Unies ou de proposer une solution de rechange pour régulariser les délais de production. Les améliorations apportées à la Chronique des Nations Unies en ce qui concerne la présentation et l'impression sont bienvenues. Il serait souhaitable que le Département de l'information continue de concilier sa politique éditoriale avec les intérêts des lecteurs auxquels il s'adresse. Le Secrétaire général devrait être prié de présenter un rapport sur ce sujet au Comité de l'information lors de sa session consacrée aux questions de fond en 1989.

2. Remplacer le paragraphe 16 par le texte suivant :

Etant donné l'importance des programmes de radio dans les pays en développement, le Secrétaire général devrait être prié de veiller à ce que le Groupe des Caraïbes exécute intégralement son programme, et notamment applique les dispositions de la résolution 38/82 B de l'Assemblée générale. Les attributions du Groupe du Moyen-Orient et des Etats arabes et du Groupe de l'Asie devraient également être renforcées et élargies.

3. Supprimer le paragraphe 17.

ANNEXE VI

Amendements proposés par la République démocratique allemande,  
au nom du Groupe des Etats socialistes d'Europe orientale, au  
projet de recommandations du Groupe des 77

1. Remplacer l'introduction du paragraphe 2 par le texte suivant :

Pleinement conscient du rôle important que peuvent jouer les médias du monde entier pour contribuer à améliorer encore les relations internationales, et surtout pour renforcer et consolider la paix, approfondir la compréhension internationale, promouvoir la justice, l'égalité, l'indépendance nationale, le développement, l'exercice des droits de l'homme et, ce qui en est inséparable, l'instauration d'un nouvel ordre international de l'information et de la communication, recommande que l'Assemblée générale lance les appels suivants :

2. A la fin du paragraphe 6, ajouter le membre de phrase suivant :

... , ainsi que les dispositions de la Déclaration sur la préparation des sociétés à vivre dans la paix, dans laquelle, entre autres dispositions, l'Assemblée générale a reconnu le rôle essentiel que jouent les moyens d'information dans la promotion des idéaux de paix et de compréhension entre les nations.

3. Au paragraphe 8, insérer un nouvel alinéa c) :

Continue de diffuser des informations sur les activités de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines de la paix et de la sécurité internationales, de l'égalité des droits et de l'autodétermination des peuples, du développement et des droits de l'homme conformément aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies;

4. Remplacer l'alinéa f) du paragraphe 8 par le texte suivant :

Diffuse le plus largement possible des informations dans le cadre de la Campagne mondiale pour le désarmement en vue d'informer et d'éduquer, de mieux faire connaître au public les objectifs de l'ONU dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement et de l'inciter à les appuyer, et ne ménage aucun effort pour assurer une diffusion équitable et opportune des documents conformément au principe de l'universalité de la Campagne;

5. Remplacer l'alinéa k) du paragraphe 8 par le texte suivant :

Rende compte en outre de manière appropriée et impartiale de toutes les activités de l'Organisation visant à trouver un règlement d'ensemble juste et durable des conflits internationaux, par des moyens exclusivement pacifiques, ainsi qu'à prévenir de tels conflits, et notamment du rôle important que jouent les opérations de maintien de la paix de l'Organisation, dont la contribution au maintien de la paix et de la sécurité internationales est capitale.

Projet de recommandations examinées par les porte-parole des groupes régionaux et de la Chine, et qui pourraient servir de base à un accord

\*1. Tous les pays, le système des Nations Unies dans son ensemble et toutes les parties intéressées devraient, compte tenu du principe de la liberté de la presse et de la liberté de l'information, collaborer en vue de l'émergence d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, conçu comme un processus évolutif et continu et fondé notamment sur l'élimination des déséquilibres existant dans le domaine de l'information et de la communication et sur le développement de l'infrastructure des pays en développement en ce qui concerne les médias, sur la libre circulation et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information, qui garantisse la diversité des sources d'information et le libre accès à l'information; en particulier, il faut d'urgence mettre un terme à l'état de dépendance des pays en développement dans le domaine de l'information et de la communication, car le principe de l'égalité souveraine des nations s'étend aussi à ce domaine; ce nouvel ordre doit également contribuer à renforcer la paix et la compréhension internationale, à permettre à tous de participer effectivement à la vie politique, économique, sociale et culturelle et à favoriser les droits de l'homme et la compréhension et l'amitié entre toutes les nations, ce qui ne suppose nullement de restreindre la circulation libre et sans entraves de l'information ou la liberté de la presse. Il convient de souligner l'action soutenue menée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, qui conserve à cet égard son rôle central, pour éliminer graduellement les déséquilibres existant en matière d'information et de communication et encourager la libre circulation et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information, conformément aux résolutions qu'elle a adoptées par consensus dans ce domaine. Le Comité de l'information réaffirme que la liberté de l'information est un droit fondamental de l'homme et qu'il constitue la pierre de touche de toutes les libertés auxquelles l'Organisation des Nations Unies est consacrée.

2. Etant donné le rôle important que les médias du monde entier peuvent librement jouer en particulier dans la conjoncture actuelle, les recommandations ci-après sont formulées :

a) Les médias devraient être encouragés à rendre compte plus largement des efforts faits par la communauté internationale en vue du développement mondial et, en particulier, des efforts déployés par les pays en développement pour progresser dans les domaines économique, social et culturel;

b) Le système des Nations Unies dans son ensemble devrait mener une action concertée, par l'intermédiaire de ses services d'information, pour donner une image plus complète et plus réaliste de ses activités et de son potentiel dans l'action qu'il mène, conformément aux principes et aux buts de la Charte des Nations Unies, notamment pour instaurer un climat de confiance, renforcer le multilatéralisme, et encourager l'action des Nations Unies en faveur du développement.

3. Le Comité prie instamment tous les pays de garantir aux journalistes la possibilité d'accomplir librement et efficacement leurs tâches professionnelles et condamne résolument toute atteinte à leur intégrité physique.

4. Etant donné les déséquilibres dont pâtit à l'heure actuelle la circulation internationale de l'information, tout particulièrement dans le cas des pays en

développement, il faudrait s'attacher d'urgence à éliminer les inégalités existantes et tous les autres obstacles, tant internes qu'externes, à la libre circulation et à une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information, des idées et des connaissances en diversifiant les sources d'information et en respectant les intérêts, les aspirations et les valeurs socio-culturelles de tous les peuples, en vue de parvenir à une libre circulation et à une diffusion plus large et plus équilibrée de l'information.

5. Le système des Nations Unies dans son ensemble, et notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, de même que les pays développés devraient être instamment priés de se concerter avec les pays en développement et leurs médias pour les aider à renforcer leur infrastructure d'information et de communication, et pour favoriser l'accès de ces pays aux techniques avancées de communication, en fonction de leurs besoins et du rang de priorité qu'ils confèrent à ces domaines, en vue de leur permettre, ainsi qu'à leurs médias, d'élaborer librement et indépendamment leurs propres politiques d'information et de communication, eu égard à leurs valeurs sociales et culturelles, en tenant compte [avant tout] du principe de la liberté de la presse et de l'information. A cet égard, il convient d'appuyer la poursuite et le renforcement de programmes pratiques de formation pour les journalistes de la presse, de la radio et de la télévision des pays en développement.

6. Le Comité de l'information prend note avec satisfaction des efforts déployés à l'échelon régional, notamment entre les pays en développement, ainsi que de la coopération entre pays développés et pays en développement pour continuer à renforcer leurs infrastructures d'information, en particulier dans les domaines de la formation et de la diffusion de l'information, pour garantir la libre circulation et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information.

7. Dans ce contexte, il faudrait appuyer pleinement le Programme international pour le développement de la communication de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

8. Le système des Nations Unies, et en particulier l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, outre la coopération bilatérale, devrait viser à fournir tout l'appui et toute l'assistance possibles aux pays en développement et à leurs médias compte dûment tenu de leurs intérêts et de leurs besoins dans le domaine de l'information et des mesures déjà prises dans le cadre du système des Nations Unies, et notamment dans les domaines suivants :

a) Mise en valeur des ressources humaines considérées comme indispensables à l'amélioration des systèmes d'information et de communication dans les pays en développement et mesures destinées à appuyer la poursuite et le renforcement de programmes de formation pratique tels que ceux qui sont déjà organisés dans le secteur tant public que privé de l'ensemble du monde en développement;

\*b) Création de conditions qui permettront aux pays en développement et à leurs médias de produire, en utilisant leurs propres ressources, les techniques de communication répondant à leurs besoins nationaux, et de réaliser les programmes nécessaires, en particulier pour les émissions de radio et de télévision;

c) Assistance en matière de mise en place et de promotion des liaisons de télécommunications aux niveaux sous-régional, régional et interrégional, en particulier entre pays en développement.

\*9. Il convient de rappeler l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui dispose que tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit, et l'article 29, qui stipule que ces droits et libertés ne pourront, en aucun cas, s'exercer contrairement aux buts et aux principes des Nations Unies.

\*10. Compte tenu du rôle essentiel que l'Assemblée générale doit jouer dans l'élaboration, la coordination et l'harmonisation des politiques et activités des Nations Unies dans le domaine de l'information, le Secrétaire général devrait veiller à ce que l'action du Département de l'information, pivot de tout le mécanisme d'information de l'Organisation des Nations Unies, soit renforcé et amélioré, compte tenu des buts et principes de la Charte des Nations Unies et des domaines prioritaires fixés par l'Assemblée générale et dans les recommandations du Comité de l'information, de manière à faire mieux connaître l'Organisation des Nations Unies et à assurer une couverture objective plus cohérente de ses activités. Le Secrétaire général devrait veiller à ce que le Département de l'information :

a) Coopère plus régulièrement avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, notamment au niveau opérationnel, afin de contribuer le plus efficacement possible à l'action qu'elle mène en faveur d'une libre circulation et d'une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information;

[b) Continue de coopérer avec le Mouvement des pays non alignés, avec le pool des agences de presse des pays non alignés, avec l'Eco-Pool et l'organisme de radiodiffusion des pays non alignés ainsi qu'avec les organisations intergouvernementales et régionales et les agences de presse des pays en développement, et suive, le cas échéant, les grandes réunions de ce mouvement, ainsi que celles des organisations intergouvernementales et régionales, en vue de promouvoir la libre circulation et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information;]

c) Continue de diffuser des informations sur les activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme;

d) Continue de diffuser des informations sur les activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la décolonisation;

e) Continue de diffuser des informations sur les activités de l'Organisation des Nations Unies liées à l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale;

f) Continue de diffuser des informations sur les activités de l'Organisation des Nations Unies liées à l'élimination de l'occupation étrangère;

g) Continue de diffuser des informations sur les activités de l'Organisation des Nations Unies relatives à la paix et à la sécurité internationales;

h) Assure la plus large diffusion possible des informations concernant le problème du développement économique et social ainsi que la coopération économique internationale visant à résoudre les problèmes de la dette extérieure;

- i) N'épargne aucun effort pour diffuser largement et faire connaître le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique 1986-1990 et les efforts considérables de redressement et de développement faits par les pays d'Afrique ainsi que les mesures positives prises par la communauté internationale en vue de remédier à la grave situation économique qui prévaut en Afrique;
- j) Assure la plus large diffusion possible des informations concernant les activités dans le cadre de la Campagne mondiale pour le désarmement et ne ménage aucun effort pour que cette diffusion soit universelle;
- k) Continue de rendre compte de manière appropriée et précise de toutes les activités de l'Organisation des Nations Unies concernant la situation au Moyen-Orient et la question de Palestine, en particulier son évolution récente, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation, et fasse rapport à ce sujet au Comité de l'information à sa onzième session, en 1989;
- l) Intensifie ses activités relatives à la politique et aux pratiques d'apartheid et diffuse davantage d'informations à ce sujet, en ayant dûment à l'esprit les mesures unilatérales et la censure officielle imposées aux médias nationaux et internationaux quant à tous les aspects de cette question et fasse rapport au Comité de l'information à sa onzième session, en 1989;
- m) Continue de diffuser des informations sur l'occupation illégale de la Namibie, sur la lutte du peuple opprimé de Namibie pour l'autodétermination, l'indépendance nationale et la liberté ainsi que sur la nécessité d'appliquer rapidement et intégralement le plan de l'Organisation des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie;
- n) Continue à rendre compte de manière appropriée des activités de l'Organisation concernant la situation dans les territoires non autonomes;
- o) Rende compte de manière appropriée et impartiale de toutes les opérations de maintien de la paix de l'Organisation;
- p) Continue de diffuser des informations sur les résolutions de l'Organisation relatives au terrorisme sous toutes ses formes, notamment sur la résolution 40/61;
- q) Renforce ses programmes d'information concernant la promotion de la femme et son rôle dans la société;
- r) Rende compte, de façon accrue, des efforts déployés par les organisations des Nations Unies et par les Etats Membres dans le cadre de leur campagne contre le trafic illicite des stupéfiants et l'abus des drogues;
- [s) Rende compte de manière appropriée et impartiale de toutes les activités de l'Organisation des Nations Unies visant une solution globale, juste et durable des conflits internationaux par des moyens exclusivement pacifiques, en mettant l'accent sur la situation en Afghanistan et au Cambodge et ses répercussions dans les pays voisins.] a/

---

a/ Ce libellé a été proposé, pour examen, par les porte-parole de deux groupes régionaux, mais n'a pas été examiné.

11. Compte tenu de la situation internationale actuelle, le Département de l'information devrait continuer de s'efforcer d'amener les peuples du monde à bien comprendre l'action et les objectifs des organismes des Nations Unies et de renforcer l'image qu'ils ont de l'ensemble du système. A cet égard, le Secrétaire général devrait veiller à ce que le Département de l'information :

a) Continue de maintenir l'indépendance de ses services de rédaction et de veiller à l'exactitude de toute la documentation qu'il produit et prenne les mesures qui s'imposent afin que cette documentation fournisse des informations objectives et équitables sur les problèmes dont s'occupe l'Organisation, en rendant compte, le cas échéant, des opinions divergentes;

b) Continue, dans le cadre de l'examen de son rôle, de ses résultats et de ses méthodes de travail, d'étudier la possibilité d'utiliser des techniques modernes pour la collecte, la production, le stockage, la diffusion et la distribution des documents d'information, y compris le recours à des satellites, et fasse rapport au Comité de l'information à sa session consacrée aux questions de fond en 1989 sur les incidences éventuelles de ces techniques sur les procédures en vigueur;

c) Envisage d'étendre son programme d'informations téléphoniques aux frais des utilisateurs;

d) Poursuive sa coopération avec les pays qui se sont déclarés prêts à aider l'Organisation des Nations Unies à reprendre ses émissions sur ondes courtes en mettant gratuitement à sa disposition leurs réseaux nationaux et encourage ce type de coopération avec les pays développés et en développement dont les capacités sont reconnues dans ce domaine;

e) Prenne des mesures adéquates pour reprendre les programmes radio enregistrés sur bandes magnétiques qui avaient été temporairement supprimés, en veillant à ce qu'ils soient utilisés efficacement et aient le maximum d'impact sur les auditeurs, et fasse rapport à ce sujet au Comité de l'information à sa onzième session;

f) Poursuive son programme annuel de formation à l'intention des journalistes de la presse, de la radio et de la télévision des pays en développement;

g) Donne son plein concours aux établissements d'enseignement des Etats Membres et organise des séminaires destinés aux éducateurs et aux responsables des politiques d'enseignement;

h) Rende compte quotidiennement de toutes les réunions de l'Organisation des Nations Unies dans les deux langues de travail, en rapportant fidèlement et objectivement les vues de toutes les délégations. Il devrait également continuer de collaborer étroitement avec les membres de l'Association des journalistes accrédités auprès de l'Organisation des Nations Unies et de leur apporter son secours en tenant compte des besoins et exigences de ces journalistes, en particulier dans le domaine des communiqués de presse, des conférences de presse et des réunions d'information, qui leur fournissent la matière première dont ils ont besoin;

i) Le Département de l'information devrait être invité à utiliser d'une manière adéquate les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies dans

sa documentation écrite et audio-visuelle et à se servir d'une manière équilibrée des deux langues de travail du Secrétariat;

j) Le Département de l'information devrait veiller à ce que sa documentation parvienne en temps utile aux abonnés et aux centres d'information des Nations Unies.

12. Le Comité engage le Département de l'information à produire et distribuer ses publications à temps. Le Département devrait maintenir son indépendance en matière de rédaction, assurer l'exactitude de toute la documentation qu'il produit et veiller à ce que celle-ci fournisse des informations objectives sur les questions qui intéressent l'Organisation des Nations Unies et tienne compte des divergences d'opinion éventuelles. En particulier, le Secrétaire général devrait être prié de poursuivre ses efforts pour que l'Annuaire des Nations Unies paraisse en temps voulu. L'amélioration de la présentation et de l'impression de la Chronique des Nations Unies est louable. [Le Département de l'information est encouragé à continuer de concilier ses politiques rédactionnelles et les intérêts particuliers de l'auditoire cible.]

13. Le Comité prie instamment le Secrétaire général de poursuivre ses efforts pour asseoir financièrement les publications Forum du développement et Afrique Relance.

14. Le Comité reconnaît que les centres d'information des Nations Unies constituent un important moyen de diffuser des informations sur l'Organisation dans le monde entier. A ce propos, les centres d'information des Nations Unies devraient intensifier leurs communications directes et systématiques avec les médias locaux, les établissements d'enseignement et les organisations non gouvernementales. Le Département devrait assurer une évaluation périodique de leurs activités dans ce domaine. Aucun effort ne devrait être épargné pour établir une coordination étroite avec les bureaux extérieurs des organismes des Nations Unies, en particulier ceux du Programme des Nations Unies pour le développement, de façon à éviter les doubles emplois, compte tenu de l'autonomie fonctionnelle des centres d'information des Nations Unies. Le Département devrait faire en sorte que le grand public ait facilement et librement accès aux centres d'information des Nations Unies et à toute la documentation dont ils assurent la diffusion. Il est également engagé vivement à accélérer le processus de raccordement au système de courrier électronique des centres d'information des Nations Unies non encore reliés.

15. Etant donné la nécessité de coordonner les activités du système des Nations Unies dans le domaine de l'information et au rôle important que le Comité commun de l'information des Nations Unies joue à cet égard, le Département de l'information est encouragé à continuer de prendre activement part aux activités dudit comité.

16. Il est reconnu que la distribution gratuite de documentation est nécessaire aux activités d'information de l'Organisation des Nations Unies. Cependant, si la demande augmente, et chaque fois que cela est possible et souhaitable, le Département de l'information devrait activement encourager la vente de cette documentation.

17. Le Secrétaire général est prié de veiller à ce que la réorganisation et la restructuration du Département de l'information contribuent à renforcer les programmes et activités dont le Département de l'information a été chargé et à améliorer leur résultat, en tenant compte de la nécessité d'une répartition géographique équitable des postes, [notamment aux classes supérieures,]

conformément aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies et de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale.

18. Etant donné l'importance des programmes de radio dans les pays en développement, le Secrétaire général devrait être prié de renforcer l'efficacité de tous les groupes de radio régionaux (pour l'Afrique, l'Asie, les Caraïbes, l'Europe, l'Amérique latine et le Moyen-Orient (\*)) et du groupe de radio anti-apartheid et de veiller à ce qu'ils exécutent intégralement leurs programmes, et notamment qu'ils appliquent les dispositions de la résolution 38/82 B de l'Assemblée générale.

19. Les futurs rapports du Département de l'information présentés au Comité de l'information et à l'Assemblée générale, en particulier sur les nouveaux programmes ou sur l'extension des programmes existants, devraient comprendre :

a) Des informations plus adéquates sur la production du Département concernant chaque point figurant dans son programme de travail, qui constitue la base de son budget-programme;

b) Les coûts des activités menées sur chacun de ces points;

c) Des informations plus adéquates concernant le public visé, l'utilisation finale des produits du Département et l'analyse des données en retour reçues par le Département;

d) Un exposé définissant le degré de priorité fixé par le Secrétaire général aux activités en cours ou futures du Département dans les documents traitant de ces activités;

e) L'évaluation par le Département de l'efficacité de ses différents programmes et activités, compte tenu en particulier de la nécessité de réexaminer constamment les éléments internes et les activités du programme.

20. Il est demandé que les recommandations relatives aux activités du Département de l'information soient appliquées au moyen des ressources disponibles, compte tenu des priorités définies par l'Assemblée générale.

\*21. Le Comité de l'information appuie pleinement les efforts constants que déploie le Secrétaire général pour restructurer et revitaliser le Département de l'information, conformément aux dispositions pertinentes de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale. Le Comité prie le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale, à sa quarante-troisième session, un rapport sur l'application de sa résolution 41/213, qui stipule que le plan de restructuration devrait éviter, notamment, tout effet négatif sur les programmes, compte tenu de la nécessité de s'assurer les services d'un personnel possédant les plus hautes qualités de travail. En attendant que l'Assemblée générale donne suite à ce rapport, il conviendrait d'éviter toute modification ou suppression de programmes qui aille à l'encontre des dispositions pertinentes de sa résolution 41/213.

---

\* Sous réserve de nouvelles consultations.

[ ] Mots ou membres de phrases devant faire l'objet de nouvelles consultations.

---

### كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة . قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

#### 如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

#### HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

#### COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

#### КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

#### COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

---